



Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



Siège du FIRCA, inauguré le 02 août 2018

Le FIRCA, la maison des Filières Agricoles

RAPPORT ANNUEL 2018



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

RAPPORT ANNUEL 2018



VISION 2015-2020 :

**Le FIRCA, moteur de financement
pérenne et innovant pour le
développement d'une agriculture
durable et compétitive.**



SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	5
-------------------------	----------

CHIFFRES CLES & FAITS MARQUANTS EN 2018	7
--	----------

Aperçu du PAA 2018 du FIRCA	7
Aux plans international et régional	8
Situation des filières agricoles ivoiriennes	12

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2018	15
---	-----------

Cotisations professionnelles	15
Contribution de la Filière Café-Cacao	15
Subventions de l'Etat	15
Ressources issues de la TVA exonérée et répartition	16
Mobilisation des ressources des programmes agricoles conventionnés	16
Ressources globales mobilisées en 2018	19
Bilan et analyse des cotisations des filières en 2018	20
Bilan et analyse des cotisations des filières de 2004 à 2018	21
Engagements pour le financement des programmes de développement des filières en 2018	22
Etat de suivi des cotisations et des engagements des programmes au 31 décembre 2018	23
Engagements pour les programmes agricoles conventionnés	28

GESTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES EN 2018	32
---	-----------

Filière Café-Cacao	32
Filière Cola	33
Filière Hévée	34
Filière Palmier à Huile	36
Filière Cocotier	36
Filière Coton	37
Filière Anacarde	39

Filière Banane Dessert	40
Filière Ananas	40
Filière Mangue	40
Filière des Légumes et Soja	41
Filières Racines et Tubercules	42
Filière Porcine	42
Filière des Ruminants	43
Filière Avicole	43
Filière Pêche et Aquaculture	44
Filière des Elevages Non Conventionnels	44
Programmes transversaux	45
Synthèse des Projets/Programmes exécutés et/ou en cours d'exécution	52

GOVERNANCE DE L'INSTITUTION EN 2018	53
--	-----------

ORGANISATION DU FIRCA EN 2018	54
--------------------------------------	-----------

ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2019	56
--	-----------

SIGLES ET ABREVIATIONS	57
-------------------------------	-----------



MOT DU PRÉSIDENT

“Acteurs du secteur agricole, nous avons notre avenir en main”

L'agriculture revêt un caractère stratégique indéniable pour l'avenir de notre pays. L'importance de son rôle, dans le renforcement de la résilience des communautés face à l'insécurité alimentaire, et dans la lutte contre la pauvreté commence à faire l'unanimité. Toutefois, le chemin qui mène vers sa valorisation optimale est encore long et parsemé d'embûches.

La compréhension de cette réalité cruciale a conduit les organisations et institutions du secteur à repenser leurs stratégies, à redéfinir leurs positionnements, et à proposer de nouveaux produits, pour faire évoluer l'ensemble de leurs dispositifs de pilotage.

A ce titre et en accord avec ses textes réglementaires, le FIRCA a procédé au renouvellement de ses organes de gouvernance, notamment avec l'élection d'un nouveau Président du Conseil d'Administration.

La Direction Exécutive a, elle aussi, connu des changements, avec la sélection d'un nouveau Directeur Exécutif et de son Adjoint, pour les 6 prochaines années.

Je veux vous redire ma conviction profonde qui est que nous, acteurs du secteur agricole, avons notre avenir en main. Nous avons toujours su et saurons chaque fois rebondir pour nous adapter à la demande sociale, tisser des alliances stratégiques, développer et pérenniser une agriculture riche en emplois.

C'est cet état d'esprit qui nous anime depuis toujours : rechercher et construire des solutions durables pour adapter nos systèmes de production, consolider et augmenter nos revenus, en créant de la valeur ajoutée. Nous allons poursuivre nos efforts dans ces domaines, afin de nous offrir de nouvelles opportunités de valorisation de nos produits et métiers.

L'agriculture en Côte d'Ivoire est un métier appliqué dans ses missions et impliqué dans son organisation, au positionnement économique bien défini. Le producteur est devenu un véritable partenaire, et l'interlocuteur légitime des autorités administratives et politiques, dans le processus de gestion et de planification du développement agricole.

Avec l'inauguration de son nouveau siège, “La maison des Filières Agricoles”, le 02 août 2018, le FIRCA relève le défi de faire du professionnel agricole, le “chef d'orchestre” du pilotage de la performance agricole, et le pilier de son exécution stratégique. Pour y parvenir, l'institution a fait évoluer ses pratiques et ses outils, en vue de mieux accompagner les organisations professionnelles agricoles, dans la définition et la hiérarchisation de leurs enjeux stratégiques.

Plus que jamais, l'année écoulée a mis en lumière la contribution significative du FIRCA, à la valorisation de l'exceptionnel patrimoine agricole ivoirien. Pourtant, le meilleur reste à venir.

Touré Jean-François

Président du Conseil d'Administration

Le FIRCA en 7 points

1 NOUS SOMMES

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA),
Personne morale de droit privé de type particulier, reconnue d'utilité publique, régie par la loi n°2001-635 du 9 octobre 2001 et le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002.

2 NOTRE MISSION

Le financement des programmes de recherche agronomique et forestière, de conseil agricole et d'appui aux organisations professionnelles agricoles.

3 NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Recherche appliquée, Conseil agricole, Appui aux OPA, Formation professionnelle et renforcement des capacités, Etudes d'accompagnement, dans les secteurs végétal, forestier, animal et halieutique.

5 NOS PARTENAIRES

Le FIRCA assure le rôle d'agence d'exécution technique et fiduciaire de programmes financés ou cofinancés avec les partenaires financiers : Banque Mondiale (WAAPP, PAAC) Union Européenne (ECAFC, PRRC, PRO2M), Agence Française de Développement (PARFACI, FADCI), etc.

Le FIRCA mets en œuvre des programmes de développement des filières, en collaboration avec les différentes organisations des filières (Conseil du Café et du Cacao, Conseil du Coton et de l'Anacarde, APROMAC, INTERCOTON, AIPH, ADERIZ, INTERPORCI, IPRAVI, OBAM CI, OCAB) et avec l'aide de partenaires techniques : ANADER, CNRA, CSRS, I2T, etc.

6 NOTRE IMPACT

Depuis 15 ans, la mobilisation des ressources des cotisations professionnelles auprès des filières agricoles pour le financement des programmes de développement et la contribution des partenaires techniques et financiers au financement des projets conventionnés, ont contribué significativement au développement du secteur agricole, aussi bien pour les cultures d'exportation et vivrières, que pour les ressources animales et halieutiques.



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

4 NOTRE ORGANISATION

- 1 Assemblée Générale,
- 1 Conseil d'Administration,
- 1 Direction Exécutive,
- 4 Départements technique et fiduciaire,
- 3 Unités autonomes,
- 4 Services autonomes.

7 NOS RESULTATS

679

projets mis en œuvre pour
les Filières Agricoles :

Recherche Appliquée	Appui aux OPA	Conseil Agricole
251	149	116

Formation professionnelle et renforcement des capacités	Etudes d'accompagnement
94	69

NOUS JOINDRE



www.firca.ci



firca@firca.ci



[/fircaofficiel](https://www.instagram.com/fircaofficiel)



Firca



22 52 81 81



22 52 81 87



Abidjan, Cocody II Plateau, 7^{ème} tranche



01 BP 3726 Abidjan 01

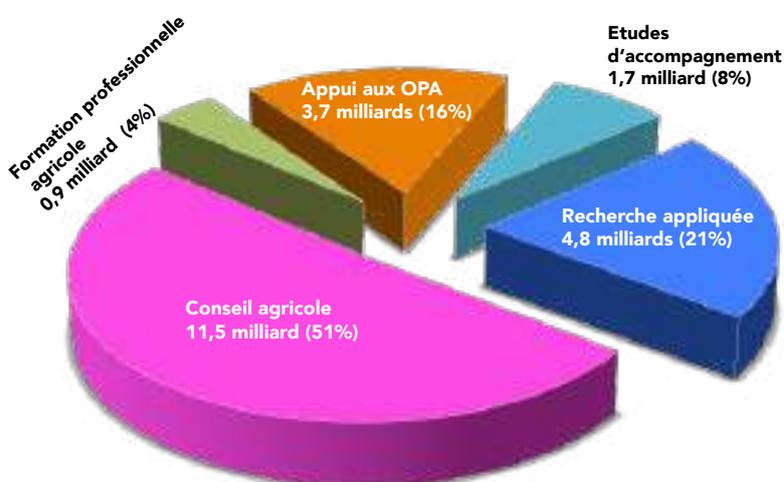
CHIFFRES CLES & FAITS MARQUANTS EN 2018

APERÇU DU PAA 2018 DU FIRCA

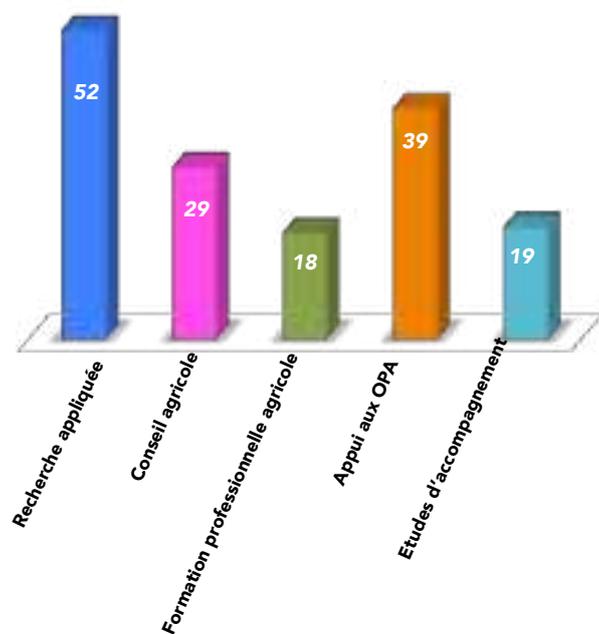
Le **PAA** et le **Budget 2018** du FIRCA, consacrent la mise en œuvre des programmes de développement de **23 filières agricoles** et des actions relevant de **11 programmes transversaux**, se déclinant chacun en projets.

Au total, **157 projets** sont visés pour être réalisés en 2018, avec un coût global de **22,62 milliards FCFA** contre **23,9 milliards FCFA** en 2017, en baisse de **1,3 milliards FCFA (-5,4%)**.

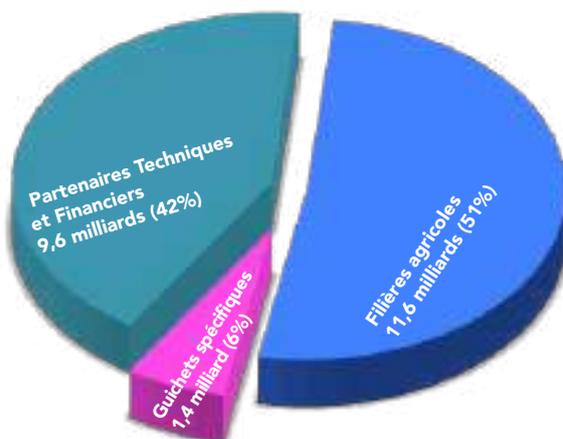
Coût des projets



Effectif des projets



Sources de financement des projets



AU PLAN INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

Malgré les cours mondiaux des produits agricoles, particulièrement fluctuants et globalement marqués par une tendance baissière en 2018, exception faite du cours du coton qui a connu une hausse de 6%, **le niveau de la production mondiale agricole a connu une hausse**, estimée à 3,6% pour le café, 5,8% pour le caoutchouc naturel, 3,8% pour l'huile de palme, 7% pour la noix de cajou, 1,3%, pour le riz, etc.

Cacao

La production de la campagne 2017-2018 affiche une baisse au niveau des deux principaux pays producteurs de cacao, la Côte d'Ivoire et le Ghana. A la clôture de la campagne, la production de la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, s'établissait à **1 938 436 tonnes** contre 1 977 770 tonnes lors de la campagne 2016-2017, soit une baisse de **2%**. Le Ghana, deuxième pays producteur mondial, a enregistré une baisse de sa production de près de 7%, de 940 000 tonnes à environ **870 000 tonnes**.

Les cours mondiaux du cacao se sont stabilisés autour de **1100 FCFA/kg** au cours de la campagne 2017-2018.

Café

Selon le Département américain de l'agriculture (USDA), la production mondiale de café de la campagne 2017-2018 a connu une hausse de **3,6%** par rapport à la campagne précédente, passant de 153,9 millions de sacs à **159,4 millions de sacs**, avec 95,3 millions de sacs d'Arabica et 64,1 millions de sacs de Robusta. La part de marché des pays producteurs africains représente 10%, soit environ 16,6 millions de sacs. Selon les prévisions, le marché

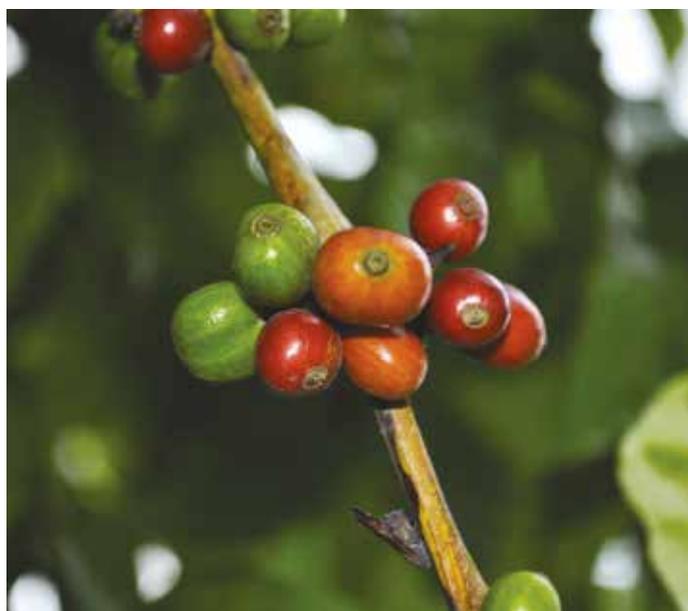
mondial du café connaîtra un surplus de **8 millions de sacs** en 2018-2019, avec une production record de **171,2 millions de sacs**, alors que la consommation s'élèvera à **163,2 millions de sacs**. Cette récolte abondante est attribuée essentiellement au Brésil et au Vietnam.

Les prix du café ont flanché pour atteindre leur plus bas niveau depuis deux ans, du fait d'une offre mondiale très importante et du dumping pratiqué par le Vietnam et l'Indonésie.

Hévéa

Les perspectives de commercialisation du caoutchouc naturel pour 2019 ne sont guère reluisantes, en raison d'une baisse de **3,5%** de la demande chinoise qui représente **40%** de la consommation mondiale et de l'abondance des approvisionnements. La production mondiale devra croître de **5,8%** pour s'établir à **14,7 millions de tonnes** en 2019. Cette augmentation est due aux performances, notamment de deux pays producteurs, dont 4,1% (5 millions de tonnes) pour la Thaïlande et 1,5% (3,83 millions de tonnes) pour l'Indonésie et, dans une moindre mesure, à celles des pays comme le Vietnam, la Côte d'Ivoire et la Chine.

Depuis près de cinq ans, le caoutchouc naturel est confronté à une baisse des cours mondiaux. Il n'a toujours pas bénéficié de l'embellie de l'industrie automobile mondiale. Ainsi, bien que la construction de véhicules ait contribué à développer la consommation de pneus et donc du caoutchouc, autant les prix du caoutchouc synthétique issu du pétrole ont grimpé, avec les cours du brut, autant les prix du caoutchouc naturel sont demeurés désespérément bas.



Palmier à Huile

Selon Oil World, la production mondiale d'huile de palme poursuit sa progression et pourrait atteindre une production record de **70,5 millions de tonnes** en 2018, soit **3,8%** de plus qu'en 2017 (67,9 millions de tonnes). L'Indonésie et la Malaisie seraient à l'origine de près de 85% de cette augmentation, avec respectivement 40 millions de tonnes et 19 millions de tonnes.

Les prix de l'huile de palme ont plongé d'avril à novembre 2018, de 630 USD/tonne à 424 USD/tonne, atteignant ainsi le niveau le plus bas depuis trois ans. Sur le marché à terme de Kuala Lumpur, les prix ont terminé l'année 2018 en baisse, à peine au-dessus de **500 USD**, pour la deuxième année consécutive. L'huile de palme aura perdu **15,3%** de sa valeur sur les 12 mois, conséquence d'une offre abondante et d'une demande léthargique.

Au plan régional, l'industrie africaine de l'huile de palme continue d'attirer les investisseurs étrangers, notamment au Ghana, au Nigeria, au Congo (RDC) et au Liberia.

Coton

La production mondiale de coton de la campagne 2017-2018 est à la hausse, selon le Conseil Consultatif International du Coton (CCIC), en passant de 23,05 millions de tonnes la campagne précédente à **26,75 millions de tonnes (+16%)**. Mais, pour la campagne 2018-2019, la production mondiale devrait diminuer de 4% pour s'établir à 26,12 millions de tonnes.

Les prix internationaux moyens du coton, représentés par l'indice A de Cotlook, ont augmenté, passant d'une moyenne de 83 cents la livre en 2016-2017 à **88 cents la livre** en 2017-2018. On estime que ces prix atteindront une moyenne de 90 cents la livre en 2018-2019.

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, au terme de la campagne 2017-2018, le Burkina Faso, avec une production estimée à 611 759 tonnes de coton graine, en diminution de 10%, perd son rang de 1^{er} producteur **au profit du Mali**, avec **728 644 tonnes** de coton graine (+12%). La production du Bénin qui occupe le 3^{ème} rang a encore progressé, avec une valeur estimée à 597 985 tonnes de coton graine (+32%).

Au plan de la productivité, les **rendements ont baissé au Burkina Faso** (696 kg/ha) et au Togo (695 kg/ha), respectivement de 25% et 10%, et **se sont améliorés** dans les autres pays du Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA), avec **32% en Côte d'Ivoire** (1 262 kg/ha) et 13% au Bénin (1 128 kg/ha). Le rendement moyen de la sous-région se situe à 945 kg/ha.

Anacarde

Par rapport à 2017, la production mondiale en 2018 de noix de cajou a augmenté de plus de **7%**. En Afrique de l'Ouest, elle a progressé d'environ 7%, passant de 1,613 million de tonnes en 2017 à **1,727 million de tonnes**. **La Côte d'Ivoire demeure en tête** des pays producteurs, avec **48%** de la production, suivie du Nigeria (14%), de la Guinée Bissau, (10%) et du Bénin (8%).

De juillet à début août 2018, les prix de l'amande de cajou ont progressivement diminué, ainsi que ceux de la noix brute. Toutefois, la dynamique de la consommation en Inde en 2018 peut laisser espérer **une stabilisation des prix des noix de cajou en 2019**.





Banane Dessert

La production de banane dessert représente plus **110 millions de tonnes** dans le monde, ce qui lui confère le statut de fruit le plus consommé. Le premier producteur mondial est l'Inde devant la Chine et les Philippines. En 2018, l'approvisionnement des États-Unis a progressé de 28 000 tonnes pour s'établir à **4 237 000 tonnes**. L'Équateur, la Colombie demeurent les principaux fournisseurs de ce marché.

En Europe, une bonne adéquation entre une offre très forte et une consommation dynamique a permis d'avoir des prix exceptionnels au 1^{er} trimestre 2018. Sur les dix premiers mois de 2018, les importations de banane dessert ont progressé de 2,7 % et celles des ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifiques) ont baissé de **6,2 % pour l'Afrique** et de 4,8 % pour les autres.

Au plan régional, les exportations de banane dessert au Cameroun ont chuté de plus de 27 000 tonnes au 1^{er} semestre 2018, en raison du ralentissement des activités dans la région du Sud-Ouest, confrontée aux violences sécessionnistes anglophones.

Si le premier trimestre 2018 a été exceptionnel en termes de prix et de volume, à partir d'avril 2018, les prix se sont effondrés progressivement à cause de l'abondance de l'offre.



Ananas

Les importations européennes sont dominées principalement par quatre multinationales (Dole, Del Monte Foods, Fyffes et Chiquita), avec **la variété MD2** qui représente **80%** des ananas importés. En 2018, l'approvisionnement du marché européen a été perturbé par des grèves dans les exploitations d'ananas au Costa Rica qui représentent **90%** de ses importations (700 000 tonnes). La réduction de l'offre ne s'est pas traduite par de meilleures ventes, mais les rares lots disponibles se sont bien vendus, à des cours assez soutenus, compris entre **2,20 et 2,60 euros/kg**.

Les exportations africaines ont été marquées par une baisse de la qualité des envois du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, les fruits étant peu ou pas colorés.

Mangue

L'Asie demeure le principal producteur mondial de mangues, avec environ **35 millions de tonnes** (69% de la production mondiale). L'Afrique occupe le 2^{ème} rang, avec plus de 3,8 millions de tonnes. L'Amérique latine, avec une production de 3,6 millions de tonnes, est le premier exportateur mondial avec une part de marché de **58%**.

Le marché de l'Union Européenne (UE), principale destination des mangues des pays africains est en nette progression.

De 200 000 tonnes en 2009, il a atteint, en 2018, **340 000 tonnes**. La commercialisation des mangues fraîches, provenant de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali sur le marché européen, a été perturbée par les offres du Pérou qui se sont étalées de janvier à mai 2018, alors qu'elles s'arrêtaient généralement en mars. Des cargaisons de mangues d'Afrique de l'Ouest, à destination des marchés européens, continuent d'être interceptées à cause des piqûres des mouches des fruits. Une nouvelle réglementation de l'UE, plus stricte, prendra effet à partir du 14 décembre 2018.

Productions alimentaires et animales

Les prix des produits laitiers et de **la viande** ont connu, en 2018, une baisse de **4,6%** et **2,2%** par rapport à 2017. Les baisses les plus fortes ont été enregistrées sur le beurre, le fromage et le lait entier. Cette baisse s'explique par le recul des prix de la viande de volaille et de la viande porcine, qui a plus que compensé la hausse des cours de la viande ovine. Pour ce qui est des marchés de la viande de bovins, les prix sont restés proches de leurs niveaux de 2017.

Céréales

Selon les dernières prévisions de la FAO, **la production mondiale de céréales** en 2018 devrait s'établir à **2,595 milliards de tonnes**, en légère baisse, mais en dessous du niveau record de l'année dernière qui était de 2,627 milliards de tonnes.

En ce qui concerne particulièrement **le riz**, la production mondiale en 2018, devrait progresser de **1,3%**, pour atteindre un niveau record de **513 millions de tonnes** (contre 500,8 millions¹ de tonnes en 2017). Au niveau des pays, les estimations de la production ont été revues à la baisse pour Madagascar et à la hausse pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en raison des rendements meilleurs.

Selon les prévisions de la FAO pour 2018-2019, les besoins mondiaux en riz devraient s'établir à **509 millions de tonnes**, en légère baisse par rapport à novembre 2018, mais devraient, comme prévu, augmenter de 1% sur un an, en raison d'une augmentation de la consommation alimentaire due à la croissance démographique.

En Afrique de l'ouest, la **production de riz** a battu un nouveau record en 2018, avec près de **9,5 millions de tonnes** de riz décortiqué, selon la FAO. Les récoltes s'achèvent avec des productions élevées au Mali (1 700 000 tonnes), Sénégal (665 000 tonnes) et Nigeria (3 000 000 de tonnes), grâce à l'abondance des pluies. Bien qu'en Afrique de l'Ouest la production de riz devrait augmenter, cette situation n'enrayera pas **la hausse des importations** qui augmenteraient de **6% (8,485 millions de tonnes)** en 2017-2018).

¹ Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales

Manioc

Selon la FAO, la production mondiale de manioc devra légèrement diminuer en 2018, pour s'établir à **278 millions de tonnes**, après deux décennies de croissance ininterrompue. Cette situation est imputable, notamment à des sécheresses et à une baisse des prix. Quant à la production africaine, elle devrait atteindre **155,962 millions de tonnes**, avec comme 1^{er} producteur le Nigeria (55 millions de tonnes). La Côte d'Ivoire se classe au 7^{ème} rang des pays africains, avec plus de **5,38 millions de tonnes**.

Igname

La production annuelle de l'igname en Afrique de l'Ouest est d'environ **57 millions de tonnes**, représentant **93%** de la production mondiale estimée à 62 millions de tonnes. Les cinq grands pays producteurs sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo.



SITUATION DES FILIÈRES AGRICOLES IVOIRIENNES

Filière Café-Cacao

La campagne cacaoyère 2017-2018 en Côte d'Ivoire se caractérise par une **baisse drastique** du prix minimum garanti du cacao qui est passé de 1 100 FCFA en 2016-2017 à **700 FCFA**.

En conséquence, le revenu brut global perçu par les producteurs ivoiriens a baissé de **33% (1 356 milliards de Francs CFA)** en 2017-2018 contre 2 024 milliards de Francs CFA la campagne précédente). Quant à la première transformation de la fève de cacao, assurée par une douzaine d'unités industrielles, elle se situe, en 2018, à environ **35 % de la production nationale**.

La production de café en Côte d'Ivoire est estimée à **1,4 million de sacs (84 000 tonnes)**, soit une hausse d'environ **28%** par rapport à 2016-2017 qui était de 1,09 million de sacs (65 400 tonnes). Mais ce niveau de production reste inférieur à celui de la campagne 2015-2016 qui était de 1,6 million de sacs (96 000 tonnes).

Filière Cola

Avec l'appui du FIRCA, la Filière Cola a entamé sa structuration, par la mise en place d'une interprofession dénommée **Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Cola** (INTERCOLA) et le découpage des zones de production en dix représentations régionales, ayant pour mission principale d'appuyer le développement de la filière et d'assurer le suivi de la commercialisation intérieure, ainsi que le flux à l'export des noix de cola.

Filière Hévéa

La production ivoirienne de caoutchouc sec, depuis 2016, évolue à la hausse. De 480 000 tonnes en 2016 et 602 000 tonnes en 2017, elle est passée en 2018 à **615 000 tonnes**. La production de 2018 devait être plus élevée, mais elle a été contrariée, notamment par la mévente du caoutchouc et le refus des armateurs de transporter les fonds de tasse.

Au niveau des prix pratiqués, l'année 2018 a été encore plus difficile pour les producteurs. En plus de la mévente de leur production, ils ont dû faire face à des prix d'achat particulièrement bas, atteignant à peine **300 FCFA/kg** toute l'année (266 FCFA/Kg de moyenne annuelle).

Toutefois, la Côte d'Ivoire a été honorée pour la deuxième fois en organisant la Conférence internationale sur le caoutchouc et les Assemblées annuelles de l'IRRDB.

Filière Palmier à Huile

Les données sur la production d'huile de palme commercialisée en 2017, validées en 2018 par l'AIPH et qui s'établissent à 494 667 tonnes, font ressortir une hausse de la production ivoirienne d'huile de palme à **575 000 tonnes d'huile de palme**.

Le prix minimum de la tonne d'huile de palme brute au niveau national, à l'instar des cours mondiaux, a oscillé entre 372 744 FCFA/tonne et 360 283 FCFA/tonne en janvier et juillet 2018, avant d'entamer une chute continue pour atteindre **292 985 FCFA/tonne** en décembre 2018.

Aussi, l'AIPH a-t-elle déclenché en début décembre 2018, le mécanisme interne de soutien pour permettre aux planteurs de palmier à huile de vendre leurs régimes de palme à **40 FCFA/kg au minimum**. Par ailleurs, la faiblesse des cours a entraîné une baisse des résultats financiers des principales sociétés agroindustrielles de première transformation.



Filière Coton

Au terme de la campagne 2017-2018², la production ivoirienne de coton graine a enregistré une hausse de **26%**, passant de 327 460 tonnes à **413 238 tonnes**. Le rendement a également progressé de **32%**, de 964 kg/ha à **1 262 kg/ha**.

Le prix d'achat aux producteurs fixé à **265 FCFA/kg** est resté identique à celui de la précédente campagne. Le revenu brut des producteurs a progressé de **26%**, passant de 86 690 162 415 FCFA à **109 184 169 675 FCFA**, ainsi que le revenu brut moyen par producteur qui est passé de 903 747 FCFA à **1 235 618 FCFA**.

Depuis sa création en 1939, la Côte d'Ivoire a eu l'honneur d'abriter en 2018 à Abidjan, la **77ème réunion plénière du Comité Consultatif International du Coton (ICAC)**.

Filière Anacarde

La production nationale de noix de cajou, en 2018 s'est accrue de **7%** (**761 317 tonnes** contre 711 238 tonnes en 2017), assurant à la Côte d'Ivoire de demeurer au **1er rang mondial** des pays producteurs, devant l'Inde. La quantité exportée à fin décembre 2018 est de 646 213 tonnes.

Les prix d'achat aux producteurs ont connu des fluctuations importantes. En effet, avec les nouveaux prix incitatifs fixés par le Gouvernement, le prix bord champ qui se négociait à **500 FCFA/kg** contre 440 FCFA/kg en 2017, a atteint parfois 850 FCFA/kg en début de campagne de commercialisation, avant de baisser jusqu'à 300 FCFA/kg dans certaines localités.

2 Rapport du bilan de commercialisation du conseil agricole

Pour accroître la transformation et améliorer la performance et la compétitivité de toute la chaîne de valeur de l'anacarde, la Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque Mondiale ont convenu de soutenir la Filière Anacarde, à travers un prêt accordé au Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), pour la mise en œuvre du **Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)**, d'une durée de cinq ans.

Filière Ananas

La reprise de la production se poursuit, avec la distribution d'environ **trois millions de rejets d'ananas MD2** aux petits producteurs, à travers un projet initié par le FIRCA.

Un projet de production de vivo plants d'ananas dans la zone d'Adiaké est en cours, en vue de mettre à la disposition des petits producteurs d'ananas 400 000 rejets. On note également une reprise de la production dans les zones traditionnelles de Bonoua, Adiaké et Dabou.

Filière Banane Dessert

La Côte d'Ivoire maintient son rang de **1er exportateur africain de banane dessert** sur le marché de l'Union Européenne, avec plus de **350 000 tonnes** et un chiffre d'affaires d'environ **100 milliards FCFA**, grâce aux opérateurs industriels. Le secteur banane dessert emploie environ **15 000 travailleurs**, dont les deux-tiers sont des permanents.



Filière Mangue

Les exportations de mangues sur le marché européen ont atteint **33 243 tonnes** en 2018, maintenant la Côte d'Ivoire en tant que premier exportateur africain et troisième fournisseur mondial sur le marché européen.

Le chiffre d'affaires brut annuel est de **13 milliards de FCFA** et le secteur procure un revenu annuel de près de **7 milliards de FCFA** à plus de **7 000 producteurs villageois** et fait vivre plus de **100 000 personnes**, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté dans les zones de production du nord.

La filière s'est dotée d'une interprofession, avec la tenue, le 13 décembre 2018 à Korhogo, de son Assemblée Générale constitutive.

Filière Riz

Les efforts de la Côte d'Ivoire en matière de production de riz commencent par donner des résultats intéressants. La production nationale de riz non décortiqué passerait de 2,085 millions de tonnes en 2017-2018, à **2,231 millions de tonnes** en 2018-2019, la production de riz usiné, de 1,45 million de tonnes à **1,355 million de tonnes**, les superficies emblavées de 862 000 ha à **875 000 ha** et les rendements de riz non décortiqué progresseraient de **12%**.

Face à une consommation de riz en **hausse de 1,5 à 2% par an**, les importations atteindraient **1,35 million de tonnes** contre 1,3 million de tonnes les deux précédentes campagnes.

Filière des Légumes

Globalement, les prix des légumes au niveau national en juin 2018 sont **légèrement en baisse** par rapport à la même période en 2017. Afin d'améliorer les disponibilités en légumes frais et influencer sur les prix aux consommateurs, l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement et du FIRCA, met en œuvre une série de projets.

A titre d'exemples, dans le cadre du PARFACI, 42 périmètres aménagés ont donné lieu en 2018 à une production de plus **455 tonnes de légumes**, en hausse de **54%** par rapport à 2017 ; le **Programme d'Appui au développement des Filières Manioc et Maraîchers (PRO2M)** vise l'aménagement/réhabilitation de **500 ha** pour la production légumière. Ces différentes initiatives devront, à terme, permettre d'améliorer la disponibilité en légumes et d'atténuer les fortes variations saisonnières de prix.



Filières des Ressources Animales

Deux événements majeurs ont caractérisé la Filière Avicole en 2018 : l'organisation de la **2^{ème} édition du forum sur les investissements**, visant à mobiliser les investisseurs en faveur du développement de l'aviculture moderne, et, l'organisation de la **7^{ème} édition des Journées Ivoiriennes de l'Aviculture (JNA)**, visant à apporter des solutions appropriées à la redynamisation de la filière.

Au niveau de la Filière des Ruminants (bovins et ovins), l'épidémie de la fièvre aphteuse a entraîné des mortalités importantes.

Ces différentes performances des productions agricoles confèrent à la Côte d'Ivoire le rang de 1^{er} producteur mondial de cacao, 1^{er} producteur africain de caoutchouc naturel, 4^{ème} producteur de coton de l'Afrique de l'Ouest, 1^{er} producteur mondial de noix d'anacarde, 1^{er} exportateur africain de la banane dessert, 1^{er} exportateur africain et 3^{ème} fournisseur mondial de la mangue sur le marché européen.

Malgré ces rangs, somme toute honorables, d'importants efforts restent à faire par la Côte d'Ivoire en matière d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des principales filières agricoles ivoiriennes, notamment au niveau des productions vivrières, dont les pratiques dominantes en vigueur demeurent celles d'une agriculture extensive et dévoreuse d'espace.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2018

COTISATIONS PROFESSIONNELLES DES FILIÈRES

À la fin de l'exercice 2018, les cotisations professionnelles mobilisées (**tous guichets confondus**) auprès des 10 filières agricoles, ci-dessous indiquées, à l'exception de la Filière Café-Cacao, s'élèvent à **13 145 973 191 FCFA** contre **11 031 718 531 FCFA** à la même période en 2017, soit une hausse de **2 114 254 660 FCFA (19%)**.

Tableau 1 : Cotisations professionnelles des filières

Filière	Montant 2018	Montant 2017	Variation	Total mobilisé depuis 2004
Filière Hévéa	7 098 599 187	6 588 084 574	8%	49 164 763 955
Filière Palmier à Huile	2 095 339 263	2 189 895 133	-4%	21 899 845 849
Filière Coton	1 867 017 025	823 471 894	127%	14 084 299 480
Filière Anacarde	1 894 992 593	1 236 176 567	53%	8 177 331 455
Filière Banane Dessert	120 871 239	131 104 595	-8%	1 126 395 991
Filière Ananas	4 915 213	6 061 069	-19%	144 261 142
Filière Mangue	23 298 640	23 315 214	0%	87 880 000
Filière Porcine	8 649 625	3 669 600	136%	59 208 225
Filière Avicole	29 806 406	25 883 385	15%	205 408 441
Filière Pêche	2 484 000	4 056 500	-39%	17 458 750

CONTRIBUTION DE LA FILIÈRE CAFÉ-CACAO

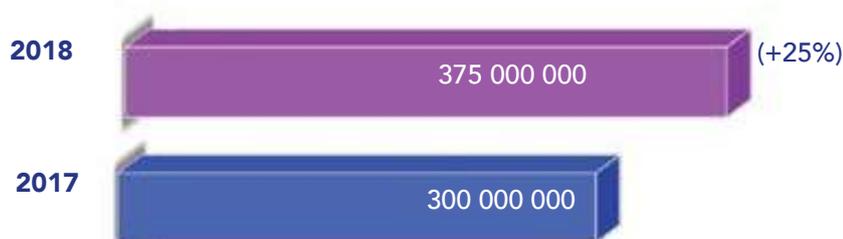
La Filière Café-Cacao assure le financement de son programme de développement, sur la base des projets approuvés par l'organe de régulation de la filière, le Conseil du Café-Cacao et contribue au fonctionnement du FIRCA.

En 2018, le montant alloué par le Conseil du Café-Cacao pour le financement de son programme de développement et le fonctionnement du FIRCA est de **3 626 869 250 FCFA** contre 2 905 032 234 FCFA en 2017, soit **une hausse de 25%**. Ce niveau de financement se répartit comme suit :

Tableau 2 : Contribution de la Filière Café-Cacao

Domaine	2018	2017	Variation
Fonctionnement du FIRCA	723 459 961	876 837 151	-17%
Programme de développement	2 903 409 289	2 028 195 083	+43%

SUBVENTION DE L'ÉTAT (EN FCFA)



RESSOURCES ISSUES DE LA TVA EXONÉRÉE ET RÉPARTITION

Au titre des produits de la TVA exonérée, **857 450 340 FCFA** ont été collectés contre 1 08 785 287 FCFA à la même période en 2017 (-23%), se répartissant comme suit :



MOBILISATION DES RESSOURCES DES PROGRAMMES AGRICOLES CONVENTIONNÉS

Projet de Relance de la Recherche Cotonnière (PRRC)

Le FIRCA a signé le 29 avril 2013, un contrat de subvention avec l'Union Européenne, dans le cadre du Projet de Relance de la Recherche Cotonnière (PRRC), axé sur l'amélioration des revenus, pour un montant de **3 473 939 euros**, correspondant à environ **2 278 754 605 FCFA** sur une durée de 37 mois. Un avenant au contrat de subvention a été signé le 25 avril 2016 pour la prorogation du délai d'exécution des activités de dix-huit mois supplémentaires, portant la durée totale du contrat de subvention à 55 mois.

L'exécution des activités du PRRC étant achevée le 30 novembre 2017, un premier audit a été réalisé en avril 2018. Le projet sera définitivement clôturé par un deuxième audit prévu en février/mars 2019 par la Délégation de l'Union Européenne.

Les fonds reçus des différentes sources de financement du projet s'élevaient au 31 décembre 2018 à **128 423 512 FCFA**, portant le cumul du montant mobilisé à **2 170 230 045 FCFA**.

Ce montant mobilisé au cours de l'exercice 2018 se compose de la manière suivante :

- **69 623 512 FCFA** provenant du solde final de la subvention, après l'arrêté des comptes du projet au 30 novembre 2017
- **58 800 000 FCFA** d'apport au titre des fonds de la contribution de l'Etat.

Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Agriculture et Développement Rural » du Contrat de désendettement et de développement (C2D), signé en décembre 2012 entre la Côte d'Ivoire et l'AFD, il a été acté que le fonds alloué à ce secteur contribue au Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI).

Le PARFACI a été décliné en composantes, dont la composante "Appui aux filières vivrières" est confiée au FIRCA par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. La convention de concession, pour un montant de **6 800 000 000 FCFA**, a été signée le 28 avril 2014 et approuvée le 8 octobre 2014.

Au 31 décembre 2018, il a été mobilisé un montant de **476 377 212 FCFA**, portant le montant des ressources mobilisées, depuis le début du projet, à **6 272 345 725 FCFA**.

Convention PSAC - AIPH

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSAC (Projet d'Appui au Secteur Agricole) dans la Filière Palmier à Huile, le FIRCA et l'AIPH ont signé une convention cadre. Le coût de la convention pour le volet « Appui à la Filière Palmier à Huile pour l'interprétation nationale du RSPO et sa mise en œuvre » est de **100 millions de FCFA**, dont **50 millions** sont à mobiliser sur les ressources du PSAC et **50 millions** sur les ressources de la Filière Palmier à Huile.

Au 31 décembre 2018, un montant de **50 000 000 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources collectées, depuis le démarrage du projet à **100 000 000 FCFA**.

Convention PSAC - APROMAC

Une convention d'un montant de **300 millions FCFA** a été signée le 1^{er} octobre 2014 entre le FIRCA et l'APROMAC, pour d'une part, assurer la formation des administrateurs, des directeurs, des comptables et des coopérateurs, et d'autre part, apporter un appui à la gestion financière et comptable (acquisition de matériels informatiques et de logiciels de gestion) et un appui à l'organisation, la mutation en sociétés coopératives, selon les principes de l'OHADA, ainsi qu'à la diversification et à la création de magasins de produits agricoles. Un contrat de prestations de service a été signé en mai 2015 avec l'ANADER.

Au 31 décembre 2018, un montant de **145 370 000 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources collectées, depuis le démarrage du projet, à **300 000 000 FCFA**.

Convention PSAC-Filière Coton

Une convention de financement du PSAC a été signée le 30 septembre 2016 entre le FIRCA et l'INTERCOTON, pour la mise en œuvre du volet "**Conseil Agricole**" aux producteurs de la Filière Coton.

Au 31 décembre 2018, un montant de **1 337 500 000 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources collectées, depuis le démarrage du projet à **5 215 160 248 FCFA**.

Convention PSAC-Filière Anacarde

L'Unité de Coordination du Projet a signé le 23 octobre 2014 avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde, une convention pour la maîtrise d'ouvrage de la composante 3 "**Promotion de la transformation de la noix de cajou dans le Centre et le Nord de la Côte d'Ivoire**", comprenant le volet relatif à l'amélioration de la productivité du cajou. Aussi, pour une cohérence avec les programmes en cours, le Conseil du Coton et de l'Anacarde a confié au FIRCA, la gestion du financement complémentaire d'un montant de **100 000 000 FCFA**, pour le conseil agricole dédié dans les zones de concentration agricole de Gontougo, Hambol et Gbêkè.

Au 31 décembre 2018, un montant de **119 000 000 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources collectées, depuis le démarrage du projet, à **616 760 732 FCFA**.

Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI)

Convention pour la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments

Une convention d'exécution a été signée le 30 décembre 2016 entre le FIRCA et le MINADER pour faciliter la mise en œuvre de la composante "**Appui à la Construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments**" dans le cadre du Projet Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI).

Financée à hauteur de **10 495 312 000 FCFA**, cette composante a pour objectif de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer d'un Système National de Contrôle des aliments assurant la Sécurité Sanitaire des Aliments, à travers deux (02) volets :

- le volet 1 dédié à la structuration institutionnelle de l'Agence de gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments
- le volet 2 dédié à l'appui des filières alimentaires pilotes (Porc, Volaille, Maïs et Maraicher/Manioc) et des consommateurs, à accroître leur capacité

à mettre sur les marchés des denrées répondant aux règlements sanitaires établis par l'Agence, ou opposés par les pays tiers, pour préserver la santé et la vie des consommateurs.

Au 31 décembre 2018, un cumul de **656 285 500 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des fonds reçus à **3 991 363 593 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Dans le cadre du FADCI, une convention d'exécution³ a été signée le 30 décembre 2016 entre le FIRCA et le MINADER, pour faciliter la mise en œuvre du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD). Elle est financée à hauteur de **5 000 000 000 FCFA**.

Au 31 décembre 2018, le cumul des fonds mobilisés, représentant le transfert de la totalité du financement prévu pour l'exécution de cette composante, s'élève à **5 000 000 000 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre de la composante Conseil de Gestion

Cette convention est financée initialement, dans le cadre du FADCI, à hauteur de **650 000 000 FCFA**. Avec la rallonge budgétaire de **120 000 000 FCFA** validée par l'AFD, ce montant passera à **770 000 000 FCFA**, une fois l'avenant à la convention effectif.

Au 31 décembre 2018, un montant de **89 958 269 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources mobilisées à **284 958 269 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre de la sous-composante "Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués"

La convention d'exécution du projet FADCI finance les activités de cette sous-composante à hauteur de **2 363 906 000 FCFA**.

Au 31 décembre 2018, un montant de **18 067 496 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources mobilisées à **727 239 296 FCFA**.

³ La valeur totale de la convention FADCI s'élève à 18 509 218 000 FCFA, répartie sur les composantes Appui à la mise en valeur agricole des périmètres aménagés, la mise en place de dispositifs pilotes de conseil en gestion, le Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable et l'Appui à la Construction d'une Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments.

Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)

Le Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) a pour objectif de développement, l'accroissement de la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de l'anacarde, en mettant l'accent sur les petits producteurs et les PME/PMI dans les régions de production. Il sera financé sur cinq ans (2018-2023), au moyen d'un financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale, à travers un prêt BIRD Enclave, à hauteur de **200 millions de dollars US**.

Pour sa mise en œuvre, la Banque Mondiale a accordé le 7 septembre 2017, une avance de préparation de projet d'un montant de **2 millions de dollars US** (environ **1,2 milliard de FCFA**) à l'Etat ivoirien. Le FIRCA a été désigné, en tant qu'agence de mise en œuvre de l'avance de préparation du projet, pour le financement de certaines dépenses relatives aux activités de recrutement du Coordonnateur National du projet et des consultants, de financement des études, des voyages et des missions, de renforcement du personnel clé, d'achat de matériels informatiques, de mobiliers de bureau, de fournitures et de véhicules pour l'UCP et de fonctionnement de l'UCP.

Le fonds de préparation est clôturé depuis le 30 septembre 2018 et le projet est dans sa phase d'exécution, avec l'entrée en vigueur prononcée le 20 août 2018.

Le projet financera 4 composantes à hauteur de **131,439 milliards**, selon les données indiquées dans le tableau 3.

Les fonds reçus au 31 décembre 2018 des différentes sources de financement s'élèvent à **11 448 242 828 FCFA** et se décomposent comme suit :

- **51 474 408 FCFA** des ressources de l'IDA mobilisés pour le compte de la phase de préparation, portant le cumul à **475 776 218 FCFA** ;
- **9 839 354 700 FCFA** mobilisés au titre de la phase d'exécution du crédit BIRD, comme apport initial aux fins de l'approvisionnement du compte désigné ;
- **1 557 413 720 FCFA** des ressources ont été mobilisés, au titre de la contribution au projet du Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA).

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Le FIRCA a bénéficié de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PASV), d'un contrat de subvention **N° FED/2017/390-441** signé le 17 novembre 2017, portant sur un appui aux Filières Manioc et Maraîchers, à travers le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M). Le projet⁴, composé de trois volets (Manioc, Maraîchers et Nutrition), d'un montant de **17 000 000 Euros (11 151 269 000 FCFA)**, sera exécuté dans 21 régions administratives de la Côte d'Ivoire.

L'objectif global du PASV est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable, permettant un approvisionnement régulier des marchés.

Au 31 décembre 2018, un montant de **2 373 894 352 FCFA**, représentant la totalité de la première tranche de financement, a été mobilisé.

⁴ Le PRO2M entre dans le cadre de la mise œuvre de la Convention de financement N° CI/FED/030-093 du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PASV) d'un montant de 20 millions d'euros, signé le 21 novembre 2016 entre la Commission Européenne et le Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Tableau 3 : Composantes et ressources affectées

COMPOSANTES	BIRD Enclave	CCA	Bénéficiaires	Total
Renforcement institutionnel et gouvernance de la chaîne de valeur	7 747	644	0	8 392
Amélioration de la productivité et de l'accès au marché de NCB*	31 049	0	0	31 049
Appui à l'investissement privé dans l'infrastructure post-récolte et de transformation	59 596	3 221	19 387	82 205
Coordination, suivi et gestion des connaissances du projet	8 988	805	0	9 793
Total	107 380	4 671	19 387	131 439

* NCB : Noix de cajou brute

Projet Foncier Rural

La Banque Mondiale a accordé, dans le cadre de la préparation du Projet d'Appui au Secteur du Foncier Rural, un montant de **2,4 millions USD** (environ **1,086 milliard de francs CFA**) à l'Etat ivoirien. La convention du projet, dont le FIRCA assure la gestion fiduciaire, est entrée en vigueur le 16 août 2017.

Au 31 décembre 2018, le montant perçu s'élève à **562 547 192 FCFA**, soit un taux de décaissement de **52%**. Les demandes de remboursement (DRF) sur pièces justificatives présentées, s'élèvent à **271 822 128 FCFA**.

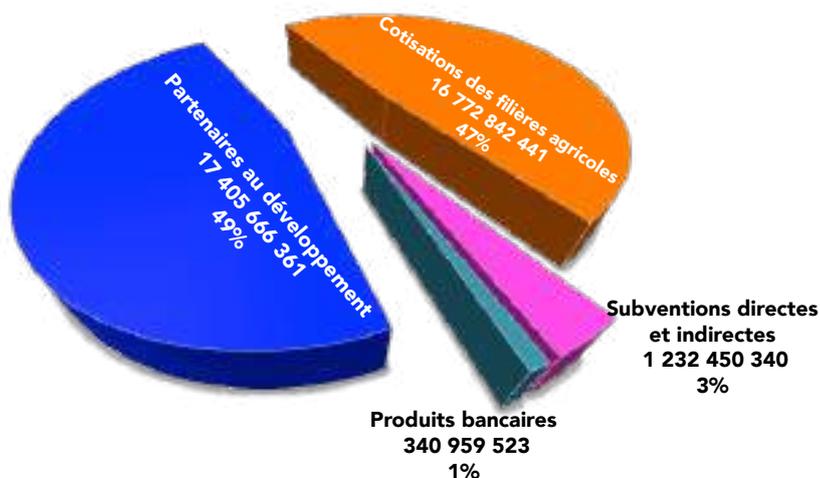
RESSOURCES GLOBALES MOBILISÉES EN 2018

Les ressources globales mobilisées, au 31 décembre 2018 (**toutes sources**), d'un montant total de **35 751 918 665 FCFA** contre 28 587 969 504 FCFA en 2017 (**+25%**), se répartissent comme suit :

Tableau 4 : Répartition des ressources mobilisées

Désignation	2018	2017	Variation
Cotisations professionnelles	13 145 973 191	11 031 718 531	19%
Filière Café-Cacao	3 626 869 250	2 905 032 234	25%
Subventions de l'Etat	375 000 000	300 000 000	25%
TVA exonérée	857 450 340	1 108 785 287	-23%
PRRC (Clôture du projet)	128 423 512		
PARFACI	476 377 212	1 812 117 431	-74%
PSAC Palmier	50 000 000	-	
PSAC Hévéa	145 370 000	-	
PSAC Coton	1 337 500 000	1 000 000 000	34%
PSAC Anacarde	119 000 000	274 050 000	-57%
FADCI - Sécurité Sanitaire des Aliments	656 285 500	3 335 078 093	
FADCI - FCIAD	-	5 000 000 000	
FADCI - Conseil de Gestion	89 958 269	-	
FADCI - Périmètres irrigués	18 067 496	-	
PPCA	11 448 242 828	-	
PRO2M	2 373 894 352	-	
PPF du Projet National de Sécurisation du Foncier Rural	562 547 192	-	
Produits bancaires	340 959 523	366 150 000	-7%

Sur la base des données ci-dessus, les ressources du FIRCA en 2018, d'un montant total de **35 751 918 665 FCFA**, proviennent de quatre sources à hauteur de :



BILAN ET ANALYSE DES COTISATIONS DES FILIÈRES EN 2018

Le bilan des cotisations en 2018 auprès des **10 filières agricoles cotisantes**, de la contribution de la **Filière Café-Cacao** et leur comparaison par rapport aux prévisions de l'exercice, sont indiqués dans le tableau 5.

Le montant total des ressources mobilisées auprès des filières agricoles au cours de l'exercice 2018 s'établit à **16 772 842 441 FCFA** contre **13 936 750 765 FCFA** en 2017, correspondant à une hausse de **2 836 091 676 FCFA (+20%)**, avec un taux de mobilisation des cotisations de **136%** des prévisions.

En fonction des niveaux de mobilisation, les 10 filières ayant pris part à la cotisation en 2018, peuvent être catégorisées comme suit :

- **7 Filières**, Hévée (113%), Coton (116%), Anacarde (152%), Banane Dessert (111%), Mangue (104%), Ananas (105%) et Porcine (481%) enregistrent des niveaux élevés de mobilisation de ressources supérieurs à 100%, donc dépassant les prévisions
- **2 Filières**, Palmier à Huile (94%) et Pêche (99%) enregistrent un taux de mobilisation avoisinant 100%, donc acceptable

- **1 Filière**, Ananas (69%) enregistre un taux de mobilisation compris entre 50% et 86%, donc moyen.

Un montant de **15 399 950 090 FCFA** sur un total de **16 772 842 441 FCFA** mobilisé auprès de l'ensemble des filières, représentant **92%**, a été affecté en 2018 au financement des programmes de développement, avec une répartition dans les différents guichets du FIRCA, comme suit :

- **3 219 311 218 FCFA (21%)** dans le Guichet Recherche contre 1 834 343 906 CFA à la même période en 2017 **(+76%)**
- **10 994 604 269 FCFA (71%)** dans le Guichet Conseil agricole/Formation contre 9 789 061 048 FCFA en 2017 **(+12%)**
- **578 508 999 FCFA (4%)** dans le Guichet Appui aux OPA contre 387 178 279 FCFA à la même période en 2017 **(+49%)**
- **607 525 604 FCFA (4%)** dans le Guichet Caisse de Solidarité contre 502 766 219 FCFA à la même période en 2017 **(+21%)**.

Tableau 5 : Réalisation de la mobilisation des cotisations des filières au 31 décembre 2018

Filières	Prévisions 2018	Réalisations au 31 décembre 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions au 31/12/2018	Poids de chaque filière
Hévée	6 300 000 000	7 098 599 187	112,68%	42,77%
Palmier à Huile	2 231 200 000	2 095 339 263	93,91%	12,62%
Coton	1 610 000 000	1 867 017 025	115,96%	11,25%
Café-Cacao	774 900 000	3 626 869 250	468,04%	21,85%
Anacarde	1 249 600 000	1 894 992 593	151,65%	11,42%
Banane Dessert	109 100 000	120 871 239	110,79%	0,73%
Avicole	42 900 000	29 806 406	69,48%	0,18%
Porcine	1 800 000	8 649 625	480,53%	0,05%
Ananas	4 700 000	4 915 213	104,58%	0,03%
Mangue	22 500 000	23 298 640	103,55%	0,14%
Pêche	2 500 000	2 484 000	99,36%	0,01%
Total	12 349 200 000	16 772 842 441	135,82%	101%

BILAN ET ANALYSE DES COTISATIONS DES FILIÈRES MOBILISÉES DE 2004 À 2018

Depuis le démarrage des activités du FIRCA, de **2004 à fin décembre 2018**, le cumul des cotisations mobilisées auprès des filières agricoles et de la contribution de la Filière Café-Cacao s'établit à **127 303 743 555 FCFA**.

La contribution de la Filière Café-Cacao, d'un montant de **1 000 000 000 FCFA**, allouée au fonds d'établissement au moment du démarrage des activités du FIRCA, n'a pas été intégrée dans le tableau 6.

Ce montant est assuré à hauteur de **99%** par 7 filières agricoles, dont **39%** par la Filière Hévée, **25%** par la Filière Café-Cacao, **17%** par la Filière Palmier à Huile, **11%** par la Filière Coton, **6%** par la Filière Anacarde, **1%** par la Filière Banane et **0,16%** par la Filière Avicole. Ces sept filières sont considérées comme des **filières cotisantes autonomes**, à même d'assurer la prise en charge du financement de leurs programmes de développement.

La contribution des 5 autres filières cotisantes (Porcine, Ananas, Mangue, Ruminants et Pêche) représente **1%**.

Elles sont qualifiées de filières cotisantes non autonomes, se référant à la **Caisse de Solidarité** pour le financement de leurs projets de développement.

Le fonctionnement du FIRCA a été assuré au cours de cette période à hauteur de **11%** par toutes les filières agricoles.

Mais, en tenant compte du mécanisme de cotisation professionnelle du FIRCA (hors Filière Café-Cacao), cette contribution représente **5%**. Ce taux de 5% est en conformité avec les engagements pris vis-à-vis des filières lors de la mise en place du FIRCA.

A l'analyse, la contribution de la Filière Café-Cacao au fonctionnement du FIRCA reste déterminante, à hauteur de **66%** (**8 967 224 037 FCFA** sur **13 671 930 163 FCFA**), depuis le démarrage en 2004 des activités du FIRCA.

Tableau 6 : Bilan des ressources mobilisées de 2004 au 31 décembre 2018 et répartition dans les Guichets du FIRCA

Filières	Recherche	Conseil	Appui aux OPA	Solidarité	Fonctionnement	Total	% Cotisation par filière
Hévée	4 707 276 779	38 509 072 663	1 366 198 854	2 177 347 003	2 404 868 656	49 164 763 955	38,62%
Palmier à Huile	5 624 543 575	14 501 248 101	0	652 979 734	1 121 074 439	21 899 845 849	17,20%
Café-Cacao	6 856 013 292	16 137 136 538		300 000 000	8 967 224 037	32 260 373 867	25,34%
Coton	2 816 859 809	8 450 579 673	1 408 429 957	704 215 060	704 214 981	14 084 299 480	11,06%
Anacarde	1 667 345 157	4 650 649 210	1 096 627 599	381 872 226	381 872 263	8 178 366 455	6,42%
Banane Dessert	563 198 001	292 421 888	149 037 130	60 869 495	60 869 477	1 126 395 991	0,88%
Avicole	0	92 433 791	92 433 800	10 270 424	10 270 426	205 408 441	0,16%
Porcine	17 762 348	20 722 739	14 802 356	2 960 391	2 960 391	59 208 225	0,05%
Ananas	72 130 569	28 852 222	25 967 000	8 655 667	8 655 684	144 261 142	0,11%
Ruminants	22 644 420	22 644 420	22 644 420	3 774 070	3 774 070	75 481 400	0,06%
Mangue	30 757 998	30 757 998	15 818 402	5 272 800	5 272 802	87 880 000	0,07%
Pêche	5 237 625	6 983 500	3 491 750	872 938	872 937	17 458 750	0,01%
Total	22 383 769 573	82 743 502 743	4 195 451 268	4 309 089 808	13 671 930 163	127 303 743 555	100,00%
%Cotisation par Guichet	18%	65%	3%	3%	11%	100%	
Total hors Café-Cacao	15 527 756 281	66 606 366 205	4 195 451 268	4 009 089 808	4 704 706 126	95 043 369 688	
%Cotisation par Guichet	16%	70%	4%	4%	5%	100%	

ENGAGEMENTS POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DES FILIÈRES EN 2018

Au 31 décembre 2018, les engagements contractés, à partir des différents guichets, pour le financement des programmes de développement des filières, s'élèvent à **13 648 419 505 FCFA** (Tableau 7).

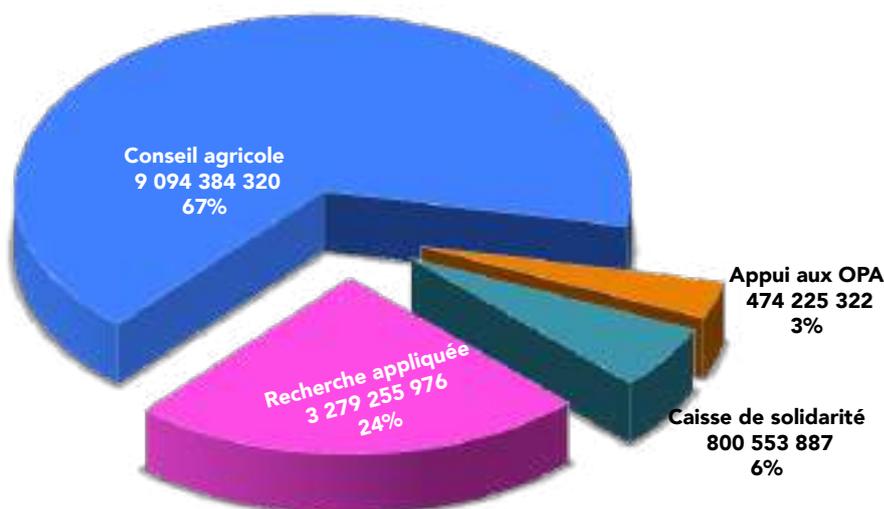


Tableau 7 : Engagements pour le financement des programmes de développement des filières

Filières	Guichet Recherche	Guichet Conseil / Formation	Guichet Appui aux OPA	Guichet Caisse de Solidarité	Total
Hévéa	170 994 870	5 675 058 194	169 115 326		6 015 168 390
Palmier à Huile	272 487 959	1 547 314 844			1 819 802 803
Café-Cacao	1 056 919 240	1 455 981 302			2 512 900 542
Coton	1 469 808 703	283 454 992	186 665 850		1 939 929 545
Anacarde	234 017 045	70 206 541	108 444 146		412 667 732
Ananas		60 889			60 889
Banane Dessert	45 028 158	39 770 774			84 798 932
Mangue	30 000 000	30 444			30 030 444
Ruminants					0
Avicole		22 384 565	10 000 000		32 384 565
Porcine		121 775			121 775
Pêche					0
Caisse de Solidarité				800 553 887	800 553 887
TOTAL	3 279 255 976	9 094 384 320	474 225 322	800 553 887	13 648 419 505
%	24,03%	66,63%	3,47%	5,87%	100%

ETAT DE SUIVI DES COTISATIONS ET DES ENGAGEMENTS DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2018

FILIERE HEVEA

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	1 959 571 185	1 379 037 220	658 808 456	709 859 918	4 707 276 779	1 536 056 099	1 190 124 009	229 879 492	170 994 870	3 127 054 470	1 580 222 309
Conseil	16 776 969 041	11 056 490 292	5 138 705 965	5 536 907 365	38 509 072 663	15 078 872 000	10 016 402 365	3 751 271 739	5 675 058 194	34 521 604 298	3 987 468 365
Appui aux OPA	816 657 737	275 807 441	131 761 692	141 971 984	1 366 198 854	489 326 109	328 434 775	905 332	169 115 326	987 781 542	378 417 312
Caisse solidarité	803 494 205	689 518 611	329 404 229	354 929 958	2 177 347 003	803 494 205	689 518 611	329 404 229	354 929 958	2 177 347 003	0
Fonctionnement	1 031 015 858	689 518 604	329 404 232	354 929 962	2 404 868 656	1 031 015 858	689 518 604	329 404 232	354 929 962	2 404 868 656	0
Total	21 387 708 026	14 090 372 168	6 588 084 574	7 098 599 187	49 164 763 955	18 938 764 271	12 913 998 364	4 640 865 024	6 725 028 310	43 218 655 969	5 946 107 986

FILIERE ANANAS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	57 827 624	8 814 803	3 030 535	2 457 607	72 130 569	90 731 795	1 590 000	1 500 000	0	93 821 795	-21 691 226
Conseil	23 131 048	3 525 919	1 212 213	983 042	28 852 222	15 985 006	192 128	0	60 889	16 238 023	12 614 199
Appui aux OPA	20 817 943	3 173 328	1 090 989	884 740	25 967 000	32 425 621	0	0	0	32 425 621	-6 458 621
Caisse solidarité	6 939 314	1 057 777	363 663	294 913	8 655 667	6 939 314	1 057 777	363 663	294 913	8 655 667	0
Fonctionnement	6 939 317	1 057 787	363 669	294 911	8 655 684	6 939 317	1 057 787	363 669	294 911	8 655 684	0
Total	115 655 246	17 629 614	6 061 069	4 915 213	144 261 142	153 021 053	3 897 692	2 227 332	650 713	159 796 790	-15 535 648

FILIERE BANANE DESSERT

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	272 027 983	165 182 101	65 552 293	60 435 624	563 198 001	459 218 271	166 562 680	62 370 152	45 028 158	733 179 261	-169 981 260
Conseil	117 719 883	99 109 257	39 331 378	36 261 370	292 421 888	63 138 956	786 515	20 475 920	39 770 774	124 172 165	168 249 723
Appui aux OPA	90 803 122	33 036 422	13 110 460	12 087 126	149 037 130	18 720 691	42 062 545	5 955 779	0	66 739 015	82 298 115
Caisse solidarité	31 752 490	16 518 212	6 555 229	6 043 564	60 869 495	31 752 490	16 518 212	6 555 229	6 043 564	60 869 495	0
Fonctionnement	31 752 488	16 518 199	6 555 235	6 043 555	60 869 477	31 752 488	16 518 199	6 555 235	6 043 555	60 869 477	0
Total	544 055 966	330 364 191	131 104 595	120 871 239	1 126 395 991	604 582 896	242 448 151	101 912 315	96 886 051	1 045 829 413	80 566 578

FILIERE MANGUE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	4 483 067	9 960 083	8 160 324	8 154 524	30 757 998	8 799 523	0	900 000	30 000 000	39 699 523	-8 941 525
Conseil	4 483 067	9 960 083	8 160 324	8 154 524	30 757 998	5 369 200	3 252 563	0	30 444	8 652 207	22 105 791
Appui aux OPA	2 305 579	5 122 329	4 196 739	4 193 755	15 818 402	590 203	6 119 990	17 415 000	0	24 125 193	-8 306 791
Caisse solidarité	768 526	1 707 443	1 398 913	1 397 918	5 272 800	768 526	1 707 443	1 398 913	1 397 918	5 272 800	0
Fonctionnement	768 524	1 707 445	1 398 914	1 397 919	5 272 802	768 524	1 707 445	1 398 914	1 397 919	5 272 802	0
Total	12 808 763	28 457 383	23 315 214	23 298 640	87 880 000	16 295 976	12 787 441	21 112 827	32 826 281	83 022 525	4 857 475

FILIERE CAFE-CACAO

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	2 920 399 604	133 000 000	0	0	3 053 399 604	2 674 351 959	379 047 645	0		3 053 399 604	0
Conseil	4 964 794 021	270 750 000	0	0	5 235 544 021	4 644 573 384	613 337 661	0	10 777 156	5 268 688 201	-33 144 180
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Caisse solidarité	300 000 000	0	0	0	300 000 000	300 000 000	0	0	0	300 000 000	0
Fonctionnement	5 124 551 224	2 242 375 701	876 837 151	723 459 961	8 967 224 037	5 124 551 224	2 242 375 701	876 837 151	723 459 961	8 967 224 037	0
Total	13 309 744 849	1 831 742 113	876 837 151	723 459 961	17 556 167 662	12 743 476 567	3 234 761 007	876 837 151	734 237 117	17 589 311 842	-33 144 180

* à ajouter 1.000.000.000 affecté au fonds d'établissement donc Total fonctionnement = 9 967 224 037

FILIERE CAFE-CACAO (CONTRAT PLAN)

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	0	2 541 221 121	118 962 583	1 142 429 984	3 802 613 688	0	1 839 216 634	623 066 701	1 056 919 240	3 519 202 575	283 411 113
Conseil	0	7 231 380 712	1 909 232 500	1 760 979 305	10 901 592 517	0	6 757 824 862	2 620 258 067	1 445 204 146	10 823 287 075	78 305 442
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caisse solidarité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Total	0	9 772 601 833	2 028 195 083	2 903 409 289	14 704 206 205	0	8 597 041 496	3 243 324 768	2 502 123 386	14 342 489 650	361 716 555

FILIERE PALMIER A HUILE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	2 615 180 405	1 778 305 039	615 029 266	616 031 265	5 624 545 975	949 811 151	1 166 723 851	468 283 275	272 487 959	2 857 306 236	2 767 239 739
Conseil	7 837 694 958	3 952 195 627	1 399 674 262	1 311 680 854	14 501 245 701	7 610 128 344	4 512 306 398	1 472 748 122	1 547 314 844	15 142 497 708	-641 252 007
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Caisse solidarité	337 558 556	186 864 153	65 696 854	62 860 171	652 979 734	337 558 556	186 864 153	65 696 854	62 860 171	652 979 734	0
Fonctionnement	595 372 446	311 440 267	109 494 751	104 766 973	1 121 074 437	595 372 446	311 440 267	109 494 751	104 766 973	1 121 074 437	0
Total	11 385 806 365	6 228 805 086	2 189 895 133	2 095 339 263	21 899 845 847	9 492 870 497	6 177 334 669	2 116 223 002	1 987 429 947	19 773 858 115	2 125 987 732

FILIERE PORCINE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	11 382 660	2 683 920	1 100 880	2 594 888	17 762 348	1 580 000	1 502 354	1 500 000	0	4 582 354	13 179 994
Conseil	13 279 770	3 131 240	1 284 360	3 027 369	20 722 739	4 089 088	2 951 993	0	121 775	7 162 856	13 559 883
Appui aux OPA	9 485 550	2 236 600	917 400	2 162 406	14 801 956	6 084 611	4 343 581	0	0	10 428 192	4 373 764
Caisse solidarité	1 897 310	447 320	183 480	432 481	2 960 591	1 897 310	447 320	183 480	432 481	2 960 591	0
Fonctionnement	1 897 310	447 320	183 480	432 481	2 960 591	1 897 310	447 320	183 480	432 481	2 960 591	0
Total	37 942 600	8 946 400	3 669 600	8 649 625	59 208 225	15 548 319	9 692 568	1 866 960	986 737	28 094 584	31 113 641

FILIERE COTON

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	1 092 522 702	1 186 239 329	164 694 376	373 403 402	2 816 859 809	522 624 102	428 398 586	84 238 992	1 469 808 703	2 505 070 383	311 789 426
Conseil	3 277 568 325	3 558 717 999	494 083 134	1 120 210 215	8 450 579 673	2 461 431 391	1 911 110 664	2 577 787 250	283 454 992	7 233 784 297	1 216 795 376
Appui aux OPA	546 261 396	593 119 670	82 347 189	186 701 702	1 408 429 957	158 590 201	540 988 710	219 636 542	186 665 850	1 105 881 303	302 548 654
Caisse solidarité	273 130 727	296 559 886	41 173 590	93 350 857	704 215 060	273 130 727	296 559 886	41 173 590	93 350 857	704 215 060	0
Fonctionnement	273 130 742	296 559 785	41 173 605	93 350 849	704 214 981	273 130 742	296 559 785	41 173 605	93 350 849	704 214 981	0
Total	5 462 613 892	5 931 196 669	823 471 894	1 867 017 025	14 084 299 480	3 688 907 163	3 473 617 631	2 964 009 979	2 126 631 251	12 253 166 024	1 831 133 456

FILIERE ANACARDE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	658 757 933	507 600 175	197 788 243	303 198 806	1 667 345 157	399 255 735	501 230 329	55 396 150	234 017 045	1 189 899 259	477 445 898
Conseil (1)	658 758 171	2 005 790 505	784 106 790	1 201 993 744	4 650 649 210	691 213 213	3 424 735 947	91 425 543	70 206 541	4 277 581 244	373 067 966
Appui aux OPA	376 433 223	362 301 783	141 294 988	216 597 605	1 096 627 599	70 176 890	245 642 995	23 815 290	108 444 146	448 079 321	648 548 278
Caisse solidarité	94 108 383	144 669 352	56 493 265	86 601 226	381 872 226	94 108 383	144 669 352	56 493 265	86 601 226	381 872 226	0
Fonctionnement	94 108 388	144 669 382	56 493 281	86 601 212	381 872 263	94 108 388	144 669 382	56 493 281	86 601 212	381 872 263	0
Total	1 882 166 098	3 165 031 197	1 236 176 567	1 894 992 593	8 178 366 455	1 348 862 609	4 460 948 005	283 623 529	585 870 170	6 679 304 313	1 499 062 142

(1) à ajouter au guichet conseil un montant de 229 880 000 FCFA représentant le financement complémentaire du Conseil Agricole de la filière Anacarde par l'Initiative Cajou Africain (iCA)

FILIERE RUMINANTS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	7 644 420	15 000 000		0	22 644 420	0	0	0	0	0	22 644 420
Conseil	7 644 420	15 000 000		0	22 644 420	8 059 600	6 985 785	40 000	0	15 085 385	7 559 035
Appui aux OPA	7 644 420	15 000 000		0	22 644 420	8 000 000	28 132 729	0	0	36 132 729	-13 488 309
Caisse solidarité	1 274 070	2 500 000		0	3 774 070	1 274 070	2 500 000	0	0	3 774 070	0
Fonctionnement	1 274 070	2 500 000		0	3 774 070	1 274 070	2 500 000	0	0	3 774 070	0
Total	25 481 400	50 000 000	0	0	75 481 400	18 607 740	40 118 514	40 000	0	58 766 254	16 715 146

FILIERE AVICOLE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Conseil	30 763 361	36 610 027	11 647 522	13 412 881	92 433 791	18 624 919	15 165 457	25 573 000	22 384 565	81 747 941	10 685 850
Appui aux OPA	30 763 370	36 610 027	11 647 522	13 412 881	92 433 800	15 012 500	14 489 145	21 325 314	10 000 000	60 826 959	31 606 841
Caisse solidarité	3 418 155	4 067 782	1 294 171	1 490 316	10 270 424	3 418 155	4 067 782	1 294 171	1 490 316	10 270 424	0
Fonctionnement	3 418 153	4 067 775	1 294 170	1 490 328	10 270 426	3 418 153	4 067 775	1 294 170	1 490 328	10 270 426	0
Total	68 363 039	81 355 611	25 883 385	29 806 406	205 408 441	40 473 727	37 790 159	49 486 655	35 365 209	163 115 750	42 292 691

FILIERE PECHE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	314 700	2 960 775	1 216 950	745 200	5 237 625	0	0	600 000	0	600 000	4 637 625
Conseil	419 600	3 947 700	1 622 600	993 600	6 983 500	0	96 063	0	0	96 063	6 887 437
Appui aux OPA	209 800	1 973 850	811 300	496 800	3 491 750	0	1 550 000	0	0	1 550 000	1 941 750
Caisse solidarité	52 450	493 463	202 825	124 200	872 938	52 450	493 463	202 825	124 200	872 938	0
Fonctionnement	52 450	493 462	202 825	124 200	872 937	52 450	493 462	202 825	124 200	872 937	0
Total	1 049 000	9 869 250	4 056 500	2 484 000	17 458 750	104 900	2 632 988	1 005 650	248 400	3 991 938	13 466 812

TOTAL DES COTISATIONS ET ENGAGEMENTS DES FILIERES

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	9 600 112 283	7 730 004 566	1 834 343 906	3 219 311 218	22 383 771 973	6 642 428 635	5 674 396 088	1 527 734 762	3 279 255 976	17 123 815 461	5 259 956 512
Conseil	33 713 225 665	28 246 609 361	9 789 061 048	10 994 604 269	82 743 500 343	30 601 485 101	27 265 148 401	10 559 579 641	9 094 384 320	77 520 597 463	5 222 902 880
Appui aux OPA	1 901 382 140	1 328 381 450	387 178 279	578 508 999	4 195 450 868	798 926 826	1 211 764 470	289 053 257	474 225 322	2 773 969 875	1 421 480 993
Caisse solidarité	1 854 394 186	1 344 403 999	502 766 219	607 525 604	4 309 090 008	1 854 394 186	1 344 403 999	502 766 219	607 525 604	4 309 090 008	0
Fonctionnement	7 164 280 970	3 711 355 727	1 423 401 313	1 372 892 351	13 671 930 361	7 164 280 970	3 711 355 727	1 423 401 313	1 372 892 351	13 671 930 361	0
Total	54 233 395 244	42 360 755 103	13 936 750 765	16 772 842 441	127 303 743 553	47 061 515 718	39 207 068 685	14 302 535 192	14 828 283 573	115 399 403 168	11 904 340 385

CAISSE DE SOLIDARITE

Sources	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018	Total produits	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
						Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Filières	1 854 394 186	1 344 403 999	502 766 219	607 525 604	4 309 090 008						
Subvention Etat	270 000 000	150 000 000	0	0	420 000 000						
TVA Exonérée	420 992 742	127 663 027	54 591 681	43 719 950	646 119 967						
Total	2 545 386 928	1 622 067 026	557 357 900	650 398 121	5 375 209 975	2 210 274 277	1 467 126 087	685 886 420	800 553 887	5 163 840 671	211 369 304

FONCTIONNEMENT

Sources	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018	Total produits	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
						Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Filières	7 164 280 972	2 141 644 311	546 564 162	649 432 390	10 501 921 835						
Fonds CC-	1 000 000 000	1 569 711 416	876 837 151	723 459 961	4 170 008 528						
Particip except	150 000 000	0	0	0	150 000 000	8 314 280 972	3 711 355 727	1 423 401 313	1 372 892 351		
Sub Etat	4 494 000 000	825 000 000	300 000 000	375 000 000	5 994 000 000	4 494 000 000	825 000 000	300 000 000	375 000 000		
Total	12 808 280 972	4 536 355 727	1 723 401 313	1 747 892 351	20 815 930 363	12 808 280 972	4 536 355 727	1 723 401 313	1 747 892 351	20 815 930 363	0

MONTANT GLOBAL SANS LA SUBVENTION DE L'ETAT

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	9 600 112 283	7 730 004 566	1 834 343 906	3 219 311 218	22 383 771 973	6 642 428 635	5 674 396 088	1 527 734 762	3 279 255 976	17 123 815 461	5 259 956 512
Conseil	33 713 225 665	28 246 609 361	9 789 061 048	10 994 604 269	82 743 500 343	30 601 485 101	27 265 148 401	10 559 579 641	9 094 384 320	77 520 597 463	5 222 902 880
Appui aux OPA	1 901 382 140	1 328 381 450	387 178 279	578 508 999	4 195 450 868	798 926 826	1 211 764 470	289 053 257	474 225 322	2 773 969 875	1 421 480 993
Caisse solidarité	2 545 386 928	1 622 067 026	557 357 900	651 245 554	5 375 209 975	2 210 274 277	1 467 126 087	685 886 420	800 553 887	5 163 840 671	211 369 304
Fonctionnement	8 314 280 972	3 711 355 727	1 423 401 313	1 372 892 351	14 821 930 363	8 314 280 972	3 711 355 727	1 423 401 313	1 372 892 351	14 821 930 363	0
Total	56 074 387 988	42 638 418 130	13 991 342 446	16 816 562 391	129 519 863 522	48 567 395 811	39 329 790 773	14 485 655 393	15 021 311 856	117 404 153 833	12 115 709 689

MONTANT GLOBAL AVEC LA SUBVENTION DE L'ETAT

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		Années 2004-2013	Année 2014/2016	Année 2017	Année 2018		
Recherche	9 600 112 283	7 730 004 566	1 834 343 906	3 219 311 218	22 383 771 973	6 642 428 635	5 674 396 088	1 527 734 762	3 279 255 976	17 123 815 461	5 259 956 512
Conseil	33 713 225 665	28 246 609 361	9 789 061 048	10 994 604 269	82 743 500 343	30 601 485 101	27 265 148 401	10 559 579 641	9 094 384 320	77 520 597 463	5 222 902 880
Appui aux OPA	1 901 382 140	1 328 381 450	387 178 279	578 508 999	4 195 450 868	798 926 826	1 211 764 470	289 053 257	474 225 322	2 773 969 875	1 421 480 993
Caisse solidarité	2 545 386 928	1 622 067 026	557 357 900	651 245 554	5 375 209 975	2 210 274 277	1 467 126 087	685 886 420	800 553 887	5 163 840 671	211 369 304
Fonctionnement	12 808 280 972	4 536 355 727	1 723 401 313	1 747 892 351	20 815 930 363	12 808 280 972	4 536 355 727	1 723 401 313	1 747 892 351	20 815 930 363	0
Total	60 568 387 988	43 463 418 130	14 291 342 446	17 191 562 391	135 513 863 522	53 061 395 811	40 154 790 773	14 785 655 393	15 396 311 856	123 398 153 833	12 115 709 689



Régime de banane plantain



Farine de banane plantain



Tubercule de patate douce



Farine de patate douce

ENGAGEMENTS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CONVENTIONNÉS

Projet de Relance de la Recherche Cotonnière

Les décaissements effectués en 2018 s'élèvent à **86 897 907 FCFA** (remboursement du préfinancement FIRCA), portant le cumul à **2 124 586 225 FCFA**. Ces décaissements se présentent comme suit :

- **50 364 980 FCFA** pour les activités menées par le CNRA, dont le cumul s'établit à **1 476 697 391 FCFA** depuis la mise en œuvre du projet
- **0 FCFA** pour l'étude de faisabilité du coton génétiquement modifié et un cumul des décaissements de **94 230 075 FCFA** (après la prise en compte des reversements)
- **0 FCFA** pour la mission d'observation des exploitations cotonnières, portant le cumul décaissé à **183 943 329 FCFA**
- **36 532 927 FCFA** pour les activités de suivi et de gestion du projet ; portant le cumul décaissé à **369 715 430 FCFA**.

Projet PSAC COTON

Les décaissements effectués, dans le cadre du projet en 2018, s'élèvent à **1 807 421 925 FCFA**.

Projet PSAC HEVEA

Les décaissements effectués en 2018, s'élèvent à **169 194 618 FCFA**.

Projet PSAC ANACARDE

Les décaissements effectués en 2018, s'élèvent à **291 907 629 FCFA**.

Projet PSAC PALMIER

Les décaissements effectués en 2018, s'élèvent à **96 896 866 FCFA**.

Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire

Les décaissements de l'exercice 2018 s'élèvent à **432 480 506 FCFA**, portant le cumul à **6 204 280 001 FCFA** depuis le début du projet, se répartissant comme suit :

- **308 969 064 FCFA** pour le volet production végétale (légumes, maïs et soja), soit un cumul de **4 049 217 588**

- **FCFA** depuis le début du projet
- **71 195 452 FCFA** pour le volet production porcine, soit un cumul de **870 247 419 FCFA** depuis le début du projet
- **52 168 510 FCFA** pour la production piscicole, portant le cumul à **820 574 569 FCFA** depuis le début du projet
- **0 FCFA** pour les études stratégiques, portant le cumul à **125 756 286 FCFA** depuis le début du projet
- **147 480 FCFA** pour la rémunération du FIRCA, portant le cumul à **338 484 139 FCFA** depuis le début du projet.

Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI)

Composante Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élèvent à **68 323 424 FCFA**, portant le cumul à **94 134 133 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- **3 451 200 FCFA** pour les opérations pilotes et/ou spécifiques
- **49 422 224 FCFA** pour les coûts directs de gestion du programme
- **15 450 000 FCFA** pour les coûts opérationnels et coûts de structure, pour un cumul de **41 260 709 FCFA**.

Composante Conseil en Gestion

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élèvent à **197 395 488 FCFA**, portant le cumul à **325 907 301 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- Actions directes d'appui à la composante : **90 663 611 FCFA** portant le cumul à **104 538 868 FCFA**
- Coûts directs de gestion du programme d'un montant de **95 611 135 FCFA** portant le cumul à **198 153 035 FCFA**
- Coûts opérationnels et coûts de structure : **11 120 742**

FCFA pour un cumul de **23 215 398 FCFA**.

Composante Construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élèvent à **545 863 474 FCFA**, portant le cumul à **1 328 733 489 FCFA**. Ces décaissements sont répartis sur les deux volets de la composante.

Pour le Volet 1, le décaissement est de **171 435 102 FCFA**, soit un cumul de **466 556 428 FCFA**, se répartissant comme suit :

- **31 947 523 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante, portant le cumul à **78 560 874 FCFA**
- **88 055 579 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **297 625 157 FCFA**
- **51 432 000 FCFA** de coûts opérationnels et coûts de structure, portant le cumul à **90 370 397 FCFA**.

Pour le Volet 2, le décaissement de **374 428 372 FCFA** portant le cumul à **862 177 061 FCFA**, se répartissant comme suit :

- **8 366 155 FCFA** d'actions directes d'appui à la composante, portant le cumul à **55 308 325 FCFA**
- **197 487 448 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **434 708 648 FCFA**
- **168 574 769 FCFA** de coûts opérationnels, portant le cumul à **372 160 088 FCFA**.

Composante Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élèvent à **966 560 374 FCFA**, portant le cumul à **1 320 292 615 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- **719 868 575 FCFA** d'actions directes d'appui à la composante, portant le cumul à **772 169 941 FCFA**
- **132 096 741 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **313 085 636 FCFA**
- **114 595 058 FCFA** de coûts opérationnels, portant le cumul à **235 037 038 FCFA**.

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Les décaissements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élèvent à **882 800 651 FCFA** et se répartissent comme suit :

- **263 194 863 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **646 508 389 FCFA**
- **85 439 894 FCFA** d'actions directes d'appui à la composante "maraîcher", portant le cumul à **156 530 148 FCFA**
- **79 760 114 FCFA** d'actions directes d'appui à la composante "manioc", portant le cumul à **79 760 114 FCFA**.

Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)

Les décaissements effectués au 31 décembre 2018, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet au titre des différentes catégories de dépenses, s'élèvent à **2 283 988 377 FCFA**, se répartissant comme suit :

- un montant de **291 759 444 FCFA** pour le financement des biens, dont 5 099 158 FCFA pour la phase de préparation et 286 660 286 FCFA pour la phase d'exécution
- un montant de **227 986 901 FCFA** pour le financement des formations, dont 80 344 826 FCFA pour la phase de préparation et 147 642 075 FCFA pour la phase d'exécution
- un montant de **1 632 697 476 FCFA** pour le financement des services de consultants, dont 134 016 296 FCFA pour la phase de préparation et 1 498 681 180 FCFA pour la phase d'exécution
- un montant de **131 544 556 FCFA** pour le financement des coûts opérationnels, dont 42 491 912 FCFA pour la phase de préparation et 89 052 644 FCFA pour la phase d'exécution.

Projet Foncier Rural

Les décaissements effectués sur l'avance de préparation du projet, au 31 décembre 2018, s'élèvent à **287 935 336 FCFA**, se répartissant comme suit :

- **155 267 649 FCFA** pour les contrats de consultants et les marchés de fournitures
- **29 525 547 FCFA** pour les insertions et publications
- **56 313 115 FCFA** pour les séminaires et ateliers
- **1 277 850 FCFA** pour les frais bancaires.

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES (Filères agricoles, Etat, Partenaires au développement)

FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

Recherche
appliquée

Conseil
Vulgarisation

Formation
aux métiers
Agricoles

Renforcement
des capacités
des OPA / OPE

Etudes
d'accompagnement

Génération des
technologies

Transfert et diffusion
des technologies

Professionnalisation des ac-
teurs et des groupements



PRODUCTIONS
VEGETALES



PRODUCTIONS
FORESTIERES



PRODUCTIONS
ANIMALES



PRODUCTIONS
HALIEUTIQUES

FONCTIONNEMENT DU FIRCA

5 PRINCIPES

- ✓ Coresponsabilité
- ✓ Cofinancement et cogestion
- ✓ Solidarité
- ✓ Paiement après service rendu
- ✓ Redevabilité

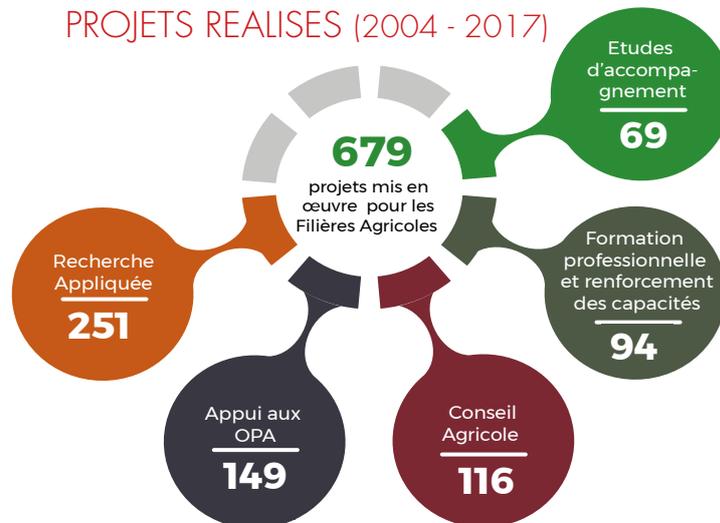
4 MODES D'INTERVENTION

- ✓ Planification participative avec tous les acteurs des actions à mener
- ✓ Recours systématique à des prestataires de services de qualité, préalablement agréés
- ✓ Suivi-évaluation participatif des projets et programmes avec des consultants expérimentés et mesure d'impact
- ✓ Restitution aux bénéficiaires

3 OUTILS DE GOUVERNANCE

- ✓ **Contrôle interne :**
Manuel des procédures
- ✓ **Contrôle externe :**
Audit externe par des cabinets spécialisés
- ✓ **Contrôle direct :**
par les Organisations Professionnelles Agricoles

PROJETS REALISES (2004 - 2017)



AGENCE DE COORDINATION TECHNIQUE ET FIDUCIAIRE DE PROGRAMMES CONVENTIONNES



DEPUIS 2011, LE FIRCA ASSURE LE RÔLE D'AGENCE D'EXECUTION TECHNIQUE ET FIDUCIAIRE DE PROGRAMMES FINANCES OU COFINANCES AVEC LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT :

- Banque Mondiale
- Union Européenne
- Agence Française de Développement
- Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole
- Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BANQUE MONDIALE

- PPAAO/WAAPP**
 - ✓ Durée du projet : 2011-2016
- PPCA/BIRD ENCLAVE**
 - ✓ Durée du projet : 2018-2023

UNION EUROPÉENNE

- PRRC**
 - Union Européenne et Etat de Côte d'Ivoire
 - ✓ Durée du projet : 2013-2017
- ECAFC**
 - ✓ Durée du projet : 2013-2014 et 2014-2015
- PRO2M**
 - ✓ Durée du projet : 2017-2021

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT/C2D

- PARFACI**
 - ✓ Durée du projet : 2014-2017
- FADCI-FCIAD**
 - ✓ Durée du projet : 2017-2019
- FADCI-CDG**
 - ✓ Durée du projet : 2017-2019
- FADCI-SSA**
 - Volet 1 : Structuration institutionnelle, de l'Agence de Sécurité Sanitaire des Aliments
 - ✓ Durée du projet : 2016-2018
 - Volet 2 : Appui aux Filières Alimentaires et aux associations de consommateurs
 - ✓ Durée du projet : 2016-2020

GESTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES EN 2018

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE CAFÉ-CACAO

Le financement des projets conduits pour la Filière Café-Cacao provient des ressources mobilisées auprès du Conseil du Café-Cacao. L'objectif général du programme de développement de la filière est d'améliorer la productivité des vergers et la qualité marchande des produits.

Projets de Recherche appliquée

Sous-programme Cacao

"Génération de technologies de lutte contre le Swollen Shoot"

Le projet a pour objectif l'amélioration et le renforcement des connaissances sur l'agent pathogène de la maladie du Swollen Shoot et l'amélioration des méthodes de lutte.

Sur **l'actualisation du répertoire des souches virales responsables de la maladie du Swollen Shoot**, 4 groupes de virus B, D, E, F déjà connus et une nouvelle souche S, sont identifiés dans le verger infecté. Les niveaux d'agressivité de ces différentes souches de virus sont en cours de détermination.

Sur **l'étude du vecteur du virus**, les données actualisées sont disponibles sur les niveaux de populations de cochenilles, de janvier à décembre.

Pour ce qui est de **l'étude des plantes hôtes du virus, autres que les cacaoyers, 697 espèces végétales** ont été recensées, dont 7% d'Euphorbiaceae, 6% de Fabaceae 5% de Poaceae ou Graminae et 5% de Rubiaceae. L'igname (*Dioscorea cayenensis*) a été identifiée comme nouvelle espèce hôte du virus.

Pour **la mise au point de variétés de cacaoyers résistantes au Swollen Shoot et adaptées aux différentes zones écologiques**, un parc à bois de 33 accessions paysannes potentiellement tolérantes au CSSV est suivi et entretenu à Bouaflé, **953 clones** et **263 accessions** paysannes potentiellement tolérantes, 9 familles hybrides indemnes de la maladie, 60 jours après inoculation artificielle et 11 familles d'hybrides indemnes de la maladie 10 ans après plantation ont été identifiés.

Concernant **les méthodes de lutte intégrée contre le**

Swollen Shoot, il a été noté que les parcelles replantées en cacaoyers et entourées de plantes barrières ne présentent aucune réinfection à Soubré, Daloa, Bouaflé et Hiré et **une baisse du taux d'infection** des plants fertilisés de 13%, après inoculation au CSSV.

"Développement d'itinéraires techniques régionalisés pour l'amélioration de la productivité du caféier et du cacaoyer"

L'objectif du projet est de mieux orienter le choix des zones et des sols pour la culture du caféier et du cacaoyer afin, d'une part, de disposer de données agropédoclimatiques pour l'identification des sols favorables à la caféiculture et à la cacao-culture par zone agro-écologique et d'autre part, de mettre au point des itinéraires techniques régionalisés et des méthodes de lutte régionalisées contre les maladies et les insectes nuisibles du caféier et du cacaoyer, ainsi que la disposition de données scientifiques pour anticiper sur les menaces.

Des informations de base sur les maladies et ravageurs du cacaoyer et sur les insectes nuisibles du caféier pour orienter la lutte sont disponibles : une seule période de pullulation des mirides dans les régions de l'Indénié-Djuablin du Sud-Comoé, Lôh-Djiboua de la Nawa, du Bélier et de l'Agneby-Tiassa, 2 périodes de pullulation dans les régions du Haut-Sassandra et du Guémon et 2 périodes d'attaque des foreurs de tige dans toutes les régions.

Les pertes de récolte dues à la pourriture brune des cabosses et autres affections sont évaluées à 30% dans les régions du Sud-Comoé, 23 à 25% dans le Guémon, l'Indénié-Djuablin et le Tonpki, 17% dans le Gbôklè, 10 à 12% dans les régions de la Nawa, Lôh-Djiboua, du Haut-Sassandra et de l'Agneby-Tiassa, 6% dans le Moronou et le Bélier. Quant aux espèces de Phytophthora, une forte présence de *P. megakarya* dans les départements d'Aboisso (73%), Agnibilékro (60%) et Transua (71%) a été notée.

En matière d'aptitudes culturales des zones de production, la caractérisation climatique des zones indique que les quantités de pluies sont suffisantes pour satisfaire les besoins en eau du cacaoyer dans les localités de Dabou, Alepé, Azaguié et Gagnoa, contrairement à Divo et Abengourou. Quatre cartes de base du degré carré de Dimbokro, deux cartes d'aptitude des sols du degré carré de Sassandra en cacao-culture et en caféiculture ont été élaborées, ainsi que trois cartes agropédoclimatiques pour la cacao-culture et la caféiculture du degré carré de

Sassandra.

En matière de développement d'itinéraires techniques régionalisés pour la cacaoculture, il a été enregistré à Divo un taux de mortalité de 39% pour le planting de mai et un taux de 12% pour le planting de juin ; à Soubré, un taux de mortalité pour le planting d'avril (17%) et mai (23%) et un taux de mortalité pour les planting de mars et juin (24%) ; à Abengourou, de faibles taux de mortalité pour les plantings de mai (15%) et juin (11%). La fertilisation de nouveaux hybrides de cacaoyer assure un meilleur développement des plants, avec **100g/pied** de superphosphate triple, 2 fois/an à Soubré à Divo et 50g/pied de superphosphate triple, 2 fois/an à Abengourou.

Sous-programme Café

"Amélioration variétale du café"

La gestion des ressources génétiques s'est traduite par la collecte et la multiplication de **5 nouvelles accessions** provenant de la zone d'Alépé et la conduite, en pépinière, de plants issus du bouturage des **68 accessions** collectées dans les zones de Bongouanou, Daoukro, Prikro, M'Bahiakro, Sandégué, Tanda et des zones d'altitude de Lakota (Gbléga) à Divo, l'élevage en pépinière de plants issus de **69 géotypes** di-haploïdes de *Coffea arabica* obtenus par bouturage direct sous tunnel, la duplication de la collection à Man par le transfert et le bouturage de **14 géniteurs** du troisième cycle de sélection récurrente de café Robusta, avec la production de **211 plants** en cours d'élevage en pépinière.

25 clones d'hybrides interspécifiques diploïdes de **Café Arabusta**, ayant des potentiels de production respectifs de **2 000 et 2 300 kg/ha** et de nouveaux clones d'Arabusta résistants à la sécheresse ont été enregistrés. La productivité de **l'Arabusta** est améliorée de 14% à 27% entre 400 à 700 m d'altitude (1140 à 1270 kg/ha contre 1 000 kg/ha à basse altitude).

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COLA

Le financement des projets conduits pour la Filière Cola provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du programme de développement de la filière est de mettre en place une filière performante, avec une amélioration du niveau de valorisation de la production.

Projets de Recherche appliquée

"Amélioration de la productivité des vergers de colatier par des techniques culturales adaptées"

5 fiches techniques, portant sur la levée de la dormance, la taille de formation, la taille de rabaissement, la conduite des parcelles de colatier et la conduite de pépinières de colatier ont été produites.

"Amélioration des techniques de multiplication végétative du colatier"

Un produit rhizogène améliorant le taux de survie et le taux de cals des plantules de colatier a été identifié. D'importantes **ressources génétiques du colatier** sont disponibles, dont **330 accessions** par bouturage, **21 accessions** sous forme de semenceaux en pépinière, **33 accessions** à Man, **47 accessions** à Abengourou. **7 clones** ont été proposés à la vulgarisation et **8 nouveaux clones** présumés précoces et **10 accessions** sont en cours de multiplication à Divo, Man, et Abengourou.

"Etude des méthodes de conservation de la noix à l'état frais"

Le bio-pesticide **Top Bio** a été confirmé comme efficace pour la conservation des noix de cola.



Projets d'appui aux OPA

“Appui à la mise en place du cadre de concertation et à l'opérationnalisation de l'OIA de la Filière Cola”

L'objectif visé est d'apporter des appuis nécessaires au fonctionnement de l'**Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Cola** (INTERCOLA).

Des appuis divers apportés par le FIRCA ont abouti à la tenue, le 20 septembre 2017, de l'Assemblée Générale Constitutive de l'INTERCOLA et à sa **reconnaissance officielle** (décret n°2018-716 du 12 septembre 2018).

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HÉVÉA

Le financement des projets pour la Filière Hévéa provient des cotisations de cette filière et de la convention avec le PSAC. L'objectif du programme de développement de la filière est de rendre plus professionnels les acteurs de la filière pour une hévéaculture durable.

Projets de Recherche appliquée

“Méthode de lutte efficace contre *Corynespora spp* (Phase 2)”

Le projet, dans sa deuxième phase, vise à identifier une technique de traitement adaptée contre le *Corynespora spp* sur les grands arbres.

Les tests ont été effectués dans une parcelle attaquée par *Corynespora*, avec un atomiseur de type indien porté par 4 personnes (figure 1).

Le traitement fongicide a été réalisé avec le **Banko plus** à la dose de **1,5 l/ha**, en six passages à une fréquence de passage de **14 jours**. L'efficacité de l'appareil varie en fonction de la hauteur de l'arbre. Ainsi, il a été noté une forte présence du fongicide au niveau des strates inférieures (5-8 m), une présence moyenne au niveau de la strate intermédiaire (9-12 m) et pas de trace du produit au-delà de 12 m.

Figure 1 : L'atomiseur indien porté par quatre personnes



“Lutte contre les Loranthacées”

Le projet, dans sa troisième phase, vise à conduire des tests de pré-vulgarisation auprès des sociétés agro-industrielles sur la base des résultats de la première phase et de déterminer, l'incidence du glyphosate sur les propriétés technologiques du caoutchouc et sa rémanence dans les arbres d'hévéa.

Les essais sont installés au CNRA-Anguédedou et à la SAPH-Bongo. Une application de **10 ml de glyphosate/arbre** a été réalisée en février et mars 2018, comme l'indique la figure 2.

Les observations sur les arbres traités par 10 ml de glyphosate par arbre sont les suivantes, en fonction des clones : **le clone GT1** présente une défoliation à 30%, 5% des arbres ont un aspect normal, 95% un aspect grêle et 0% de mortalité, **le clone PB217**, une réfoliation à 80%, 60% des arbres ont un aspect normal, 40% un aspect grêle et 0% de mortalité et **le clone PR107**, une absence de réfoliation, 0% de mortalité et une sensibilité au glyphosate.

“Effet de la fertilisation organique en culture immature d'hévéa”

Le projet vise à déterminer l'effet de la fertilisation organique sur la croissance et le développement des plants immatures d'hévéa.

Les composts à base de fiente de poulet et de paille de riz ont des teneurs en azote total, phosphore, potassium calcium et en magnésium de même ordre de grandeur que le compost à base de fiente de poulet et de paille de Panicum. L'apport de la cendre de bois au montage de la fosse compostière a contribué à diminuer l'acidité au cours du compostage.

Figure 2 : Application de glyphosate à la base de l'arbre



De façon générale, il est à noter que le rapport C/N qui était de l'ordre de 35 au démarrage du processus de compostage a connu une baisse progressive au cours du temps (22 pour le compost non retourné et 13,5 pour le compost retourné). Sur le terrain, le compost mature a une odeur boisée, une structure fine et granuleuse, une couleur brunâtre ou noirâtre et une température du milieu ambiant.

Les sols sur lesquels les composts ont été appliqués sont **suffisamment pourvus en éléments minéraux**. En pépinière, il a été noté un bon développement des plants qui ont reçu 0,5 kg de compost par plant.

“Adaptation des clones en zones marginales”

Le projet a pour objectif d'évaluer les performances agronomiques des plantations créées dans la région de l'IFFOU et des plants immatures des clones promoteurs issus des champs de comportement.

Les plantations pilotes de Bongouanou et Arrah, installées en 2009, ont été mises en saignée en 2016. La plantation de Bocanda, créée en 2010, a été ouverte en 2017. Les mesures des productions, selon les localités, se présentent comme suit : (i) à Arrah, **IRCA111, PB235** et **IRCA317** sont en tête de liste, (ii) à Bongouanou, la production du clone **PB235** est la plus élevée, suivie de celles de **IRCA317, IRCA230, IRCA111** et **PB260** et (iii) à Bocanda, les clones classés en tête de liste sont par ordre décroissant, **IRCA111, IRCA230, IRCA317**.

Projet de Conseil agricole

“Assistance technique aux planteurs d'hévéa”

Le projet vise l'amélioration de la productivité des exploitations d'hévéa, grâce à une assistance technique performante et soutenue aux producteurs.

Le dispositif déployé sur le terrain en 2018, pour l'assistance technique de **138 909 planteurs** disposant de plus de **158 423 plantations d'hévéa**, est composé de **23 chefs secteurs, 471 moniteurs, 49 contrôleurs de saignée, 55 formateurs de saignée, 83 contrôleurs ordinaires** et **221 ouvriers d'intervention**. Cette assistance technique est assurée par sept opérateurs techniques retenus par appel à candidature (SAPH, SOGB, CCP, CHC, EXAT, TRCI, IDH).

Les résultats de l'assistance technique en 2018 aux producteurs d'hévéa se présentent comme suit : (i) **143 769 planteurs encadrés** (avec 6% de femmes), disposant de **164 577 plantations** d'une superficie totale de **525 797 ha**, (ii) **107 160 plantations (65%)** d'une superficie totale de **380 281 ha (73%)** en production, (iii) les taux des visites



des plantations des zones ordinaires sont de 97% pour les moniteurs, 97% pour les contrôleurs et 100% pour les Chefs secteurs, (iv) dans les zones en expansion, le dispositif de formation (centres d'apprentissages permanents et champs pilotes) est fonctionnel, (v) en zone ordinaire, les **43 écoles de saignée** installées ont permis de former **13 829 nouveaux saigneurs** et le perfectionnement in situ de **23 806 saigneurs**, (vi) en zone d'expansion, la formation initiale à la saignée a concerné **972 nouveaux saigneurs**, (vii) les groupes de vulgarisation installés à 100% dans tous les secteurs hévéicoles, (viii) le taux moyen d'animation des groupes est de 99% dans les zones ordinaires, avec un taux de présence de 70% et de 100% dans les zones en expansion, (ix) les conférences thématiques en zones ordinaires réalisées à 106%, avec un taux de présence de 100%, (x) **60 voyages d'étude** impliquant **1 861 participants** (31 participants/voyage) effectués en zones ordinaires, (xi) les formations de courte durée des leaders des groupes de vulgarisation en zone d'expansion réalisées à 100%, (xii) en zones ordinaires, 93% des plantations géolocalisées, mais en zones d'expansion, ce taux est de 47%.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE

Le financement des projets de la Filière Palmier à Huile provient des cotisations de cette filière et de la convention avec le PSAC. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la compétitivité de la Filière Palmier à Huile ivoirienne.

Projets de Recherche appliquée

“Création de matériel végétal performant et adapté de palmier à huile”

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la productivité du palmier à huile, par la sélection de matériel végétal.

Un essai d'environ 2,35 ha a été mis en place à La Mé, pour la conservation des ressources génétiques (BRT10 et TEIS 3).

Sur le Bloc génétique d'Ehania, au niveau des essais mis en place en 2002, **huit descendances** ont donné un rendement supérieur **20 t/ha de régimes**. Pour certains arbres des 8 descendances, les rendements sont particulièrement élevés, allant de **25 t/ha à plus 30 t/ha**. Les valeurs moyennes de taux d'huile des régimes sont situées entre **26,88%** et **28,15%** (taux de référence 25,1%). Environ 41% des descendances ont affiché des taux d'huile des régimes de plus de 28%.

Projets de Conseil agricole

“Assistance technique aux planteurs villageois de palmier à huile”

Le projet a pour objet de contribuer à l'amélioration de la productivité des plantations villageoises de palmier à huile.

Le dispositif d'assistance technique à **45 000 planteurs de palmier à huile** est composé, en 2018, de **229 agents d'encadrement**, dont **173 encadreurs “habillés”, 15 chefs d'exploitation** et **41 superviseurs**. Les 12 contrats de prestations de conseil agricole ont été signés avec 5 sociétés coopératives et 7 unions de sociétés coopératives.

RESULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COCOTIER

Le financement du programme de développement de la Filière Cocotier provient de la caisse de solidarité.

“Sélection de cultivars tolérants au jaunissement mortel des cocotiers dans le département de Grand Lahou”

Sur un total de 4 032 plants mis en évaluation, les observations ont révélé un bon niveau de tolérance de six variétés, dont **GOA4, GPA1, GDO3, le Nain NVP3** et **l'hybride F1 NJM x GVT**. A l'issue des analyses,

deux insectes vecteurs probables de la maladie ont été identifiés, **Nedotepa curta** (Cicadellidae) et **Proutista fritillaris** (Derbidae).

RESULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COTON

Le financement des projets de la Filière Coton provient des cotisations de la filière et du Projet d'Appui au Secteur Agricole de Côte d'Ivoire (PSAC). Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les revenus des producteurs et de rendre la filière professionnelle, pour une culture cotonnière durable.

Projets de Recherche appliquée

“Production de semences de pré base et de base coton”

Le projet vise à assurer annuellement la production de **60 000 kg** de semences coton **G3** de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences R1 la campagne suivante, de **2 000 kg** de semences coton **G2** de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences G3 la campagne suivante, de **150 kg** de semences coton **G1** de bonne qualité pour assurer la production de semences G2 la campagne suivante et de **9 kg** de semences **G0** de bonne qualité pour assurer la production de semences G1 la campagne suivante.

Au terme de la campagne 2017-2018, il a été produit **91 140 kg de G3 (152%** de prévision), **4 980 kg de G2 (249%** de prévision), **256 kg de G1 (100%** de prévision) et **344 kg de G0 (192%** de prévision). Les taux potentiels de germination des semences variant entre 73% et 98% ont été jugés acceptables.

“Mise au point de stratégies de lutte contre les ravageurs et les maladies”

Le projet qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme minimum du **Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA)** a pour objectif global de développer une stratégie régionale de gestion intégrée des nuisibles du cotonnier et des risques de résistance aux insecticides, d'intoxication et de pollution environnementales et de contribuer de façon durable à l'amélioration de la compétitivité de la filière, des revenus des producteurs, à la sécurisation de leur santé et à la préservation de l'environnement.

Les localités à fortes pressions parasitaires sont situées à l'Est de la zone cotonnière. Les périodes de fortes infestations des chenilles carphophages correspondent aux mois de septembre et d'octobre. Pour la campagne 2017-2018, les pertes de récoltes, en l'absence de la protection, se situent à **36%**. Ce niveau est en hausse par rapport à celui de 2016-2017 (28%). Le niveau d'efficacité du programme de protection pour cette campagne qui est de **90%** est en hausse par rapport à la campagne 2016-2017 (82%).

Le programme de protection phytosanitaire de 8 traitements insecticides à 10 jours d'intervalle, du 45^{ème} au 115^{ème} jour après levée, s'est montré plus efficace, avec un gain de rendement de **356 kg/ha de coton graine** contre 164 kg/ha pour le schéma vulgarisé, soit un gain de **192 kg/ha**, pour les variétés tolérantes à la fusariose. Pour les variétés tolérantes à la virescence florale, c'est le schéma de 9 traitements insecticides à 14 jours d'intervalle, du 31^{ème} au 111^{ème} jour après levée qui s'est montré plus efficace, avec **2 422 kg/ha de coton graine** contre 1 800 kg/ha pour le schéma vulgarisé, soit un gain de **622 kg/ha**.

A la fin de la campagne 2017-2018, **un Manuel de l'Observateur** édité par le CNRA, intitulé **"Gestion des ravageurs et maladies du cotonnier en Côte d'Ivoire"**, a été transmis aux sociétés cotonnières.

"Effet de la "pluie solide" sur la production du cotonnier en Côte d'Ivoire"

Le projet a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité du cotonnier par l'utilisation d'un rétenteur d'eau au niveau du sol dans un contexte de changement climatique.

Bien que le rétenteur d'eau ait eu un effet positif sur la croissance et le rendement du cotonnier, son efficacité dépend des caractéristiques des sols, notamment des propriétés physiques, telle que la densité apparente.

Projets de Conseil agricole

"Assistance technique aux producteurs de coton"

Les objectifs de l'assistance technique aux producteurs de coton sont d'améliorer la productivité des exploitations cotonnières, d'améliorer les revenus des exploitants agricoles, de lutter contre la pauvreté dans les zones productrices de coton et de relancer durablement la Filière Coton.

Les résultats de l'assistance technique aux producteurs de coton de la campagne 2017-2018 sont indiqués dans le tableau 8 (page 38).

Par rapport à la campagne 2016-2017, la campagne 2017-2018 a enregistré une hausse de **26%** de la production de coton graine, passant de 327 460 tonnes à **413 240 tonnes**. Cette hausse est attribuée à une amélioration notable du rendement qui s'est accru de **32%**, passant de 954 kg/ha à **1 262 kg/ha**, tandis que les surfaces semées en coton ont chuté de **4%**, passant de 343 414 ha en 2016-2017 à **327 334 ha** en 2017-2018. Ce rendement de la campagne a dépassé le niveau minimum de **1 100 kg/ha** fixé par le cahier des charges.

Les activités du PSAC ayant pris fin le 29 juin 2018, la Filière Coton a repris, pour la campagne 2018-2019, le financement des activités du conseil agricole, pour un montant de **650 000 000 FCFA**. Un accent est mis sur les innovations techniques introduites par le PSAC.

Les réalisations portent notamment sur la mise en place de **97% des CEP** (464 CEP sur 477), ayant enregistré la participation de 72% des inscrits (6 131 paysans sur 8 561 inscrits) et l'application de **l'innovation N-NH4** qui contribue à la diminution des dépenses liées aux engrais, avec des effets remarquables sur le développement du coton.

Les données de la campagne 2018-2019 apparaissent intéressantes, avec **99,7%** du personnel technique déployé par les sociétés cotonnières, **392 152 ha (105%)** en coton sur 374 310 ha prévus, **489 808 ha (107%)** en cultures vivrières, la mise en place de **108 075 tonnes (107%)** d'engrais NPK, **30 947 tonnes (115%)** d'urée, **368 108 litres (108%)** de produits insecticides végétatifs, **991 872 litres (126%)** de produits végétatifs fructifères et **213 627 litres (70%)** de produits fructifères et le traitement insecticide sur seuil réalisés chez 6 828 producteurs (96%) sur une prévision de 7 090 producteurs.



“Appui à INTERCOTON pour le renforcement du Système d’Identification et de Traçabilité de la production de Coton (SITRACOT)”

Les objectifs généraux de l’appui à INTERCOTON sont l’amélioration des performances du SITRACOT et son application à la gestion des données depuis les champs jusqu’aux destinations des balles (ports et industries locales de filature), l’amélioration de l’efficacité du dispositif organisationnel et fonctionnel du système (objectif zéro camion volé) et la contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté dans le bassin cotonnier, par la sécurisation des gains des producteurs et la pérennisation de l’action des structures éligibles.

Selon le rapport final du projet SITRACOT, globalement, les objectifs ont été atteints, mais des écarts continuent d’exister entre les données du SITRACOT et les chiffres fournis par les prestataires du conseil agricole. Le système a notamment décelé des producteurs disposant des surfaces de coton mais qui n’ont pas livré de coton graine aux usines. Toutefois, le nombre de ces producteurs s’est réduit à **3 500 producteurs contre 5 303** au cours de la campagne 2016-2017.

L’innovation N-NH4+ permet la diminution des dépenses liées aux engrais. Sa généralisation au niveau des producteurs a été évoquée par les entreprises du conseil agricole coton.

Projets de Formation professionnelle agricole

“Appui à la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d’Ivoire (FPC-CI) pour la mise en œuvre de son programme de formation”

L’objectif de cet appui est le renforcement des capacités de **3 170 producteurs**, administrateurs et membres du personnel technique de la fédération, de ses six Unions membres, à travers **240 organisations de producteurs**. Il est constitué de 4 thèmes de formation et d’un voyage d’échanges d’expérience au Canada, à l’occasion **du Forum Mondial des Coopératives**. L’INTERCOTON a validé le programme de la FPC-CI et l’a transmis au FIRCA pour son financement. Un projet de convention est en cours de préparation pour sa mise en œuvre effective.

La formation sur le SYCOHADA révisé, réalisée, a enregistré **564 participants**, dont 27 femmes, représentant 90% des 630 personnes prévues. La formation des élus et des techniciens sur l’organisation et le fonctionnement des Comités de Gestion Intrants (CGI) s’est déroulée dans 16 départements, 58 sous-préfectures et 363 villages. Au total, **1 145 personnes (93%)**, ont été formées sur les 1 230 apprenants prévus dont 24 femmes (2%). Par ailleurs, **207 organisations de producteurs (130%)** ont été touchées sur 152 prévues.

Tableau 8 : Evolution des résultats du conseil agricole dans la Filière Coton

Prestataires	Campagnes agricoles	Nombre de producteurs	Surfaces cultivées (ha)		Production en coton (kg)	Rendement coton (kg/ha)
			vivriers	Coton		
CO.I.C	2017-2018	20 284	91 747	85 756	122 628 980	1 430
	2016-2017	30 144	149 307	110 242	120 359 460	1 092
	2015-2016	34 343	144 282,50	125 104	110 786 340	886
IVOIRE COTON	2017-2018	30 040	168 996	100 894	126 517 960	1 254
	2016-2017	34 620	204 446	122 463	97 588 220	797
	2015-2016	46 358	221 018	159 516	109 095 159	684
CIDT	2017-2018	14 603	58 021	52 930	65 106 732	1 230
	2016-2017	11 059	44 855	32 459	31 562 836	972
	2015-2016	13 617	44 016,50	38 965	32 682 399	839
SECO	2017-2018	16 841	85 912	68 885	80 068 786	1 162
	2016-2017	16 594	78 408	64 464	65 319 845	1 013
	2015-2016	16 021	73 738,25	65 810	47 621 117	724
SICOSA 2.0	2017-2018	5 735	21 408,50	18 143	18 717 000	1 032
	2016-2017	3 506	14 303,75	13 786,50	12 629 640	916
	2015-2016	2 938	12 914,50	11 041,25	9 956 260	902
GLOBAL COTTON	2017-2018	861	988	726	200 804	277
TOTAL	2017-2018	88 364	427 073	327 334	413 240 262	1 262
	2016-2017	95 923	491 319,75	343 414,50	327 460 001	954
	2015-2016	113 277	495 969,75	400 436,25	310 141 275	775

Source : rapports de commercialisation des sociétés cotonnières

RESULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ANACARDE

Le financement des projets de la Filière Anacarde provient des cotisations de cette filière et des ressources complémentaires mobilisées à travers le PSAC. L'objectif général du programme de développement de la filière est de contribuer à l'amélioration durable de la productivité et des revenus des producteurs.

En application de la clause de rétroactivité de l'accord de prêt, le financement des projets de la Filière Anacarde, au titre de l'année 2018, est assuré par les ressources **du Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) en Côte d'Ivoire**.

Projets de Recherche appliquée

"Appui à la multiplication du matériel végétal amélioré"

L'objectif du projet est de contribuer à l'intensification de la cajouculture, par la mise au point de matériel végétal de plantation performant, répondant aux critères de précocité, de rendement, de qualité des noix et de résistance aux maladies et ravageurs.

225 600 greffons ont été fournis à 19 pépiniéristes privés agréés par le CCA qui ont produit **139 330 plants greffés**, correspondant à plus **1327 ha**. La sécurisation de 15 sites géoréférencés, d'une superficie de 60 ha, dont 43 ha sur les stations CNRA et 17 ha des sites hors stations du CNRA a été réalisée.



Plants greffés d'anacardier

"Création de Centres de Développement de la Cajouculture" (CDC)

Le projet a pour objectif général de réaliser l'analyse complète et pertinente des aspects techniques, logistiques et financiers relatifs à la création de centres pour la promotion, la diffusion et la vulgarisation de plants améliorés, la production de greffons/semences, la formation de pépiniéristes aux techniques de greffage/surgreffage, la gestion de pépinières d'anacardières et toute autre innovation mise au point par la recherche.

La prospection dans les localités concernées a abouti à l'identification de **8 sites** pour les missions de screening environnemental et d'évaluation sociale, devant déboucher sur les sites définitifs des CDC à créer.

Projets de Conseil agricole

"Mise en œuvre du conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde"

Il s'agit d'assurer la formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, en vue d'accroître durablement la production, d'améliorer la qualité de la noix de cajou et des revenus.

Le conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde s'est traduit à fin juin 2018 par les résultats suivants : (i) la formation aux bonnes pratiques agricoles de **94 598 producteurs (86%)** sur une prévision de 109 600, dont **11% de femmes**, à travers 5 054 outils de vulgarisation, (ii) la tenue de **4 935 réunions (99%)** de sensibilisation et la formation à la qualité des noix de cajou de **96 114 producteurs**, dont **12% de femmes**, (iii) l'encadrement de masse, par le canal des radios locales, sur le nettoyage des parcelles, la création et l'entretien de la bande de pare-feu, le ramassage et la séparation de la noix de la pomme, (iv) la sensibilisation au groupage de la production, avec la tenue de **2 276 réunions**, ayant touché **45 676 producteurs** et (v) l'organisation de **172 réunions** de sensibilisation à la création de marchés de cajou. La qualité des produits bord champ évaluée a donné un **rendement en amande (KOR) moyen de 47**.

Projets d'Appui aux OPA

"Appui à l'utilisation du manuel des procédures comptables et de gestion à l'usage des coopératives"

Le projet a pour objectif de former **160 administrateurs et directeurs de 80 sociétés coopératives** bénéficiaires à l'exploitation du manuel des procédures comptables et de gestion, conformément à l'acte uniforme de l'OHADA. Les sessions de formation organisées à Bondoukou et à Korhogo ont touché **27 OPA** sur les **30** prévues et **100%** des apprenants ont jugé pertinente la formation. Par ailleurs, **80%** des OPA formées ont adopté le manuel de procédures.

RESULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BANANE DESSERT

Le financement des projets de la Filière Banane Dessert provient des **cotisations de la filière**. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de rendre la Filière Banane Dessert compétitive.

Projets de Recherche appliquée

“Monitoring des champignons post-récolte de la banane”

Le projet vise l'identification des champignons post-récolte présents au cours de l'usinage des bananes dans les stations de conditionnement, le suivi de la sensibilité des champignons post-récolte aux différents fongicides utilisés dans les stations de conditionnement de la banane et le contrôle efficace des maladies fongiques post-récolte sur l'ensemble des stations de conditionnement de la banane.

Les résultats d'analyses de la 2^{ème} campagne monitoring du 2^{ème} cycle du projet, transmis aux producteurs de banane, indiquent que l'association de fongicides Imazalil et Boscalid assure une lutte efficace contre les maladies post-récolte, causées par les champignons *C.gloesporioides*, *C. musae*, *F. oxysporum*, *F. solani*, *B. theobromae*, *M. theobromae* et *P.betae*. La confection des bouquets de bananes hors de l'eau des bains des stations de conditionnement contribue à limiter l'infection des bananes.

Projets de Formation professionnelle agricole

“Renforcement des capacités techniques des acteurs des structures de production”

Le projet a pour objectif de former les techniciens des plantations de banane dessert sur les bonnes pratiques agricoles.



Des formations ont été réalisées sur **8 plantations** de production de banane dessert sur l'utilisation sécurisée des produits phytosanitaires en plantation de banane dessert, avec la participation de **91 participants** sur 70 participants attendus. Les thématiques liées à la défense de cultures, la connaissance des produits agro pharmaceutiques, les bonnes pratiques agricoles et les bonnes pratiques phytosanitaires ont été enseignées.

RESULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ANANAS

Le financement des projets de la Filière Ananas provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'augmenter les exportations et d'améliorer le niveau de vie des producteurs villageois.

Projets de Recherche appliquée

“Projet pilote de production in vivo de plants d'ananas MD2 à partir de tiges d'ananas”

L'objectif du projet est de produire en masse et de mettre à la disposition des petits producteurs d'ananas des rejets de l'ananas MD2.

Sur la base d'un contrat avec l'OBAMCI, plus **700 000 rejets** ont été mis à la disposition de **9 petits producteurs** qui ont créé **15 ha d'ananas MD2**.

RESULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MANGUE

Le financement des projets de la Filière Mangue provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité de la mangue ivoirienne.



Projets de Recherche appliquée

“Mise au point d’aliments d’animaux à base des déchets de la mangue”

L’objectif du projet est de mettre au point des aliments à base de déchets de mangue pour les animaux (bovins, ovins, porc, volaille, etc.) dans les conditions des zones de production de mangue en Côte d’Ivoire.

Un contrat d’exécution du transfert des technologies a été signé le 13 juillet 2018 avec l’**INERA du Burkina Faso** qui a effectué en décembre 2018, une mission diagnostique dans les zones de Ouangolo, Tengrela, Boundiali, Korhogo, Sinématiali et Ferkessedougou. En se référant aux critères établis, **trois sites ont été identifiés** sur les six visités. Il s’agit de l’unité de séchage d’un opérateur privé à Ouangolo, des unités de séchage de mangue des sociétés coopératives de Tengrela et de Korhogo.

Projets d’Appui aux OPA

“Renforcement des capacités promotionnelles des unités de séchage de mangue”

Le projet a pour but de former les unités de séchage aux techniques promotionnelles et commerciales, par une adaptation et une présentation du produit qui tiennent compte des besoins des consommateurs, permettant d’assurer le meilleur écoulement de la mangue séchée.

Les trois sessions de formation des responsables

des sociétés coopératives et des unités de séchage sur le marketing des techniques commerciales et de vente, organisées à Ferkessedougou, Korhogo et Boundiali ont enregistré des taux de participation des apprenants, respectivement **de 83%, 75% et 100%**. L’assistance des unités de séchage à la recherche des circuits de distribution et des marchés, a permis **l’accès à de nouveaux marchés** au plan local et contribué à la commercialisation de la totalité des productions.

Tableau 9 : Répartition par région des semences de légumes produites

Région	Quantité de semences produites par région (kg)			
	Tomate	Aubergine	Piment	Gombo
Gbêkè	2,4	36,5	0,085	67
Bélier	2,5	25,5	0,520	50
Gontougo	8	53,7	1,5	
Poros				
Tchologo	2,596	12,9	0,56	648,45
Total	15,49	128,6	2,66	765,45

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES LÉGUMES ET SOJA

Le financement des projets conduits pour les Filières Légumes et Soja provient du PARFACI, du FADCI et du PRO2M. Le programme de développement de ces filières a pour objectif général de contribuer à l’amélioration de la productivité des légumes et légumineuses, à une meilleure structuration des filières et une professionnalisation des acteurs.

Projets de Recherche appliquée

“Appui à l’amélioration des variétés de légumes vulgarisées dans le cadre du PARFACI”

Le projet a pour objectif l’amélioration de la sécurité semencière au niveau des producteurs, à travers la sélection et la mise à disposition des semences de variétés performantes de légumes, résistantes et répondant aux besoins du marché.

Avec l’appui du CNRA, des **variétés productives de légumes**, adaptées aux conditions locales et appréciées des producteurs ont été sélectionnées. Il s’agit de **deux variétés de tomate** (TM43/14EW et TM44/14EW), **trois variétés de piment** (PM90/08Od, PM89/12B et PM86/12B) et **trois variétés d’aubergine** (AB42N/09Ad, AB34N/08Od et AB50K/12B).

“Production de semences de qualité des variétés de tomate, piment, gombo et aubergine sur les périmètres aménagés”

Le projet vise à contribuer à l’amélioration durable de la production des semences de légumes en Côte d’Ivoire.

Plus de **765 kg de semences améliorées de légumes** ont été produits sur les périmètres irrigués des régions du Gbêkè, Bélier, Gontougo, Poro et Tchologo (tableau 9).

Tableau 10 : Superficie cultivée et production de légumes

Région	Superficie (ha)	Production (t)
Gontougo	6,9	6,675
Poros	26,9	318,8
Tchologo	10,73	49,53
Bélier	6,55	12,7
Gbêkè	7,6	67,45
Total	58,68	455,155

Projets de Conseil agricole

“Appui à l'amélioration de la production de légumes et de soja sur les sites aménagés”

L'objectif du projet est d'accroître la production locale de légumes et de soja et d'améliorer la qualité des légumes et légumineuses produits.

Les appuis aux producteurs ont permis de mettre en culture **58,68 ha de légumes** qui ont donné lieu à une production de **455 tonnes de légumes** (tableau 10).

“Appui à la commercialisation des productions et semences des légumes”

Le projet vise à apporter un appui pour optimiser la commercialisation des légumes de masse et à définir les stratégies durables de commercialisation en Côte d'Ivoire.

Sur une production de 294 tonnes de légumes produites par les producteurs, l'appui apporté a contribué à la commercialisation de **129 tonnes (44%)** pour un montant de **12 667 130 F CFA**.

“Mise en place des infrastructures de conservation et de transformation”

Le projet a pour objectif la réduction des pertes post-récolte et d'assurer, de manière continue, la disponibilité en produits agricoles sur les marchés.

Pour un bon séchage des légumes, 10 séchoirs coniques dédiés ont été conçus et livrés aux producteurs (figure 3).

L'introduction de ce dispositif pilote en milieu paysan servira comme une expérience pour faciliter le séchage des légumes dans des conditions saines et hygiéniques.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES RACINES ET TUBERCULES

Le financement des projets conduits pour les Filières Plantes à Racines et Tubercules Manioc provient du PRO2M et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de ces filières a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la productivité et à la professionnalisation des acteurs de la chaîne des valeurs.

Projets de Recherche appliquée

“Introduction de nouvelles variétés de manioc et production de matériel végétal de base”

Il s'agit de produire des boutures de manioc de base, afin de pouvoir ravitailler, de manière continue, les pépiniéristes de boutures de base de manioc.

Trois nouvelles variétés de manioc ont été introduites de l'IITA et **3 200 000 de boutures de manioc** ont été produites sur les sites du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) pour mettre en culture **320 ha** de parcelles de manioc.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PORCINE

Le financement des projets conduits pour la Filière Porcine provient des cotisations de la filière et du PARFACI. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer l'intégration et la compétitivité de la Filière Porcine nationale.

Projets de Conseil agricole

“Appui à la commercialisation des produits porcins”

Le projet a pour objectif d'améliorer la commercialisation des produits porcins, à travers la réalisation d'infrastructures structurantes et la promotion des produits porcins.

L'appui à la commercialisation s'est concrétisé par la construction de **quatre points de vente** de la viande du porc à Abobo, Abengourou, Daloa et Korhogo.

Figure 3 : Modèles de séchoirs coniques dédiés au séchage des légumes



“Renforcement du Conseil agricole dans la Filière Porcine”

L'objectif du projet est d'aider les éleveurs à maîtriser les bonnes pratiques d'élevage, en vue d'accroître leurs revenus.

Une **unité pilote** pour la fabrication de biogaz a été construite à Azaguié - M'Bromé et trois **Groupements de Défense Sanitaire** (GDS) porcins ont été installés à Korhogo, Ferké et Ouangolo, avec leur équipement en matériels informatiques, en GPS et motos.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES RUMINANTS

Le financement des projets conduits pour la Filière des Ruminants provient des cotisations de la filière et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité des ruminants.

Projets de Conseil agricole

“Multiplication de reproducteurs ovins performants”

L'objectif du projet est de contribuer à l'approvisionnement des éleveurs d'ovins en géniteurs de bonne qualité.

L'élevage de multiplication de Becedi (Dabou) a été doté d'un effectif de géniteurs composé de **50 antenaises** et **2 béliers de race Djallonké**. Au niveau de l'élevage de Kpouèbo (Toumodi), l'effectif de départ de 2 béliers et 50 antenaises a évolué pour s'établir à **54 brebis, 2 béliers, 12 antenaises, 8 antenais** et **40 agneaux** (22 mâles et 18 femelles). L'effectif global à fin décembre 2018 est de **116 ovins**.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AVICOLE

Le financement des projets conduits pour la Filière Avicole provient des cotisations professionnelles de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des performances des acteurs.

Projets de Formation professionnelle agricole

“Formation des aviculteurs du Centre et du Nord à la conduite d'une bande”

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de **40 aviculteurs** des régions du Centre et du Nord à la bonne conduite d'une bande de poulets chair/ponte.

40 aviculteurs des régions concernées ont été formés à la conduite d'une bande de poulets chair/ponte.

Projets d'Appui aux OPA

“Renforcement des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) avicoles”

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités techniques des responsables des 9 GDS avicoles à la prévention des maladies aviaires.

22 responsables des GDS avicoles ont été formés à la prévention des maladies aviaires.

“Appui à la mise en place de coopératives dans la Filière Avicole”

L'objectif du projet est la mise en place de sociétés coopératives bien structurées, dotées d'organes adaptés, selon les textes en vigueur et rendant des services aux membres, notamment en matière de production et de commercialisation des produits.

Les réalisations portent sur l'immatriculation et la mise en conformité, en rapport avec les textes de l'OHADA, de **10 sociétés coopératives de 9 localités** (Agnibilékrou, Bouaké, Anyama, Port-Bouët, Daloa, Yamoussoukro, Gagnoa, PK17-Yopougon et Bingerville), la formation des membres des organes desdites sociétés coopératives à leur rôle et gestion, la comptabilité suivant le SYSCOA, la planification, la commercialisation, la budgétisation et l'appui-conseil au sein de toutes les coopératives, par la mise en place des outils de gestion.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE

Le financement des projets de la Filière Pêche et Aquaculture provient des cotisations de la filière, de la Caisse de Solidarité et du PARFACI. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les performances de la Filière Pêche et aquaculture.

Projets de Recherche appliquée

"Appui à la pisciculture paysanne en Côte d'Ivoire"

L'objectif du projet est de contribuer au développement durable de la pisciculture paysanne, en vue d'accroître la production piscicole nationale et d'améliorer les revenus des pisciculteurs.

Les 5 pisciculteurs multiplicateurs appuyés ont produit en 2018, **822 980 alevins**, portant le nombre d'alevins produit par les pisciculteurs multiplicateurs à **2 055 210 alevins**.



Projets de formation professionnelle agricole

"Formation des fumeuses de poissons aux techniques de fumage"

L'objectif du projet est de renforcer les capacités techniques des fumeuses de poissons, afin de les aider à se perfectionner dans leur métier et d'améliorer la qualité du poisson fumé servi aux consommateurs.

33 fumeuses de poissons ont été formées aux techniques modernes de fumage de poissons.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES ELEVAGES NON CONVENTIONNELS

Le financement des projets conduits pour la Filière des Elevages Non Conventionnels provient de la Caisse de Solidarité. Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité de la filière.

Projets de Recherche appliquée

"Renforcement des capacités de production cunicole"

L'objectif du projet est de mettre en place et de conduire un élevage de grands parentaux et de renforcer les capacités techniques des cuniculteurs.

En 2018, il a été mis à la disposition des éleveurs **778 reproducteurs de lapin**, portant le nombre cédé à **1 281**.

3 405 lapins ont été vendus en boucherie, portant le nombre de lapins de boucherie vendu à **3 857**. La formation de **78 cuniculteurs** aux bonnes pratiques d'élevage a été assurée.

Projets de Conseil agricole

"Installation de cuniculteurs multiplicateurs"

L'objectif du projet est d'appuyer la mise en place d'élevages de production de reproducteurs dans les zones cunicoles, pour l'approvisionnement des éleveurs sur toute l'étendue du territoire national.

Après l'acquisition de **20 nouveaux Grands Parentaux** de type HYLEA (16 femelles et 4 mâles), les accouplements initiés ont permis de disposer de **195 lapereaux** au sein desquels **68 lapins reproducteurs** (60 femelles et 8 mâles) ont été sélectionnés pour l'installation des élevages de multiplication.

Par ailleurs, **85 lapins** ont été vendus en boucherie et **30 lapereaux** sont sous mère en allaitement. Au niveau des Grands Parentaux, 4 femelles sont allaitantes et 5 sont en gestation. Le taux moyen des mises bas s'établit, pour l'année, à **7 lapereaux**.

“Appui à l’Aulacoderie Centrale de Toumodi (ACET) pour la production de géniteurs d’aulacode” (phase II)

Ce projet a pour objectif de contribuer à la préservation des acquis du Programme National de Promotion de l’Aulacodiculture (PNPA), afin de trouver une solution à la problématique de l’approvisionnement en noyaux et en viande d’aulacodes.

A fin juillet 2018, l’effectif du cheptel d’aulacodes s’établit à **575**, dont **449 reproducteurs** (200 femelles et à 249 mâles, avec 20 aulacodes introduits du Ghana, pour réduire la consanguinité) et **126 jeunes** en engraissement. En outre, **66 reproducteurs** ont été vendus à **13 aulacodiculteurs de 11 localités**.

Projets d’appui aux OPA

“Appui à la mise en place de sociétés coopératives d’apiculteurs”

Le projet a pour objectif la mise en place de sociétés coopératives bien structurées, dotées de tous les organes adaptés, selon les textes en vigueur et rendant des services aux membres, notamment en matière de production et de commercialisation des produits de la ruche.

Après l’information et la sensibilisation des apiculteurs sur le projet, des **Assemblées Générales Constitutives de 11 sociétés coopératives** ont été tenues.

RÉSULTATS DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

Programme de formation aux métiers agricoles

Le financement du programme de formation aux métiers agricoles provient des cotisations des filières agricoles, de la Caisse de solidarité et de l’Etat. Ce programme a pour objectif général de rendre les acteurs agricoles plus professionnels et performants dans l’exercice de leurs métiers.

“Programme pilote des formations aux métiers agricoles”

L’objectif des formations aux métiers est de renforcer les capacités des producteurs en situation de travail, afin qu’ils s’approprient de nouvelles connaissances techniques, avec un regard nouveau du métier et améliorant leurs pratiques agricoles.

Les besoins de formation aux métiers agricoles, évalués à **240 producteurs** au début de l’année, ont été entièrement exécutés. Ces formations concernent **20 producteurs** au métier de fabricant d’aliments, **40 riziculteurs** à la maîtrise des techniques culturales de riz irrigué, **80 saigneurs d’hévéa** aux bonnes pratiques de saignée, **20 aviculteurs** et **20 porciculteurs** au métier

de gestionnaire de ferme, **40 producteurs de cacao** aux techniques culturales et à la fermentation des fèves de cacao et **20 agriculteurs** au métier de transformateur des déchets de ferme en compost pour la fertilisation des sols sous culture.

Programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA

Le financement du programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA provient du C2D-FADCI. Ce programme a pour objectif général d’améliorer le revenu des acteurs et de faire des exploitations de véritables entreprises agricoles.

“Centres de Gestion et d’Economie Rurale”

Le projet vise à mettre en place **trois Centres de Gestion et d’Economie Rurale (CeGER)** dans les régions de Poro, Gbêkê et Haut-Sassandra, ayant pour objectif d’accompagner, sur une durée de 3 ans, **240 exploitants agricoles** et **45 OPA** dans la gestion de leurs activités.

Les **trois CeGER**, mis en place dans les régions concernées, ont enregistré l’adhésion de **287 exploitants agricoles en suivi collectif**, **162 en suivi individuel** et **49 OPA**.

Ceux-ci ont bénéficié, d’un accompagnement des conseillers de gestion et un suivi régulier, en matière de gestion des exploitations agricoles et de mise à marché des produits.



Projet d'Appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments

Le Projet d'appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SNCSSA) est financé par le C2D-FADCI. Il a pour objectif de jeter les bases d'un nouveau Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments en Côte d'Ivoire, avec pour finalités de protéger la santé des consommateurs, représenter, de façon active et argumentée, la Côte d'Ivoire au sein des instances internationales, permettre aux opérateurs de se développer et de prendre en considération les droits des consommateurs, tout en contribuant au renforcement de leurs organisations représentatives. Le projet est composé de 2 volets : la structuration institutionnelle de l'Agence de gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments et l'appui aux filières alimentaires et aux organisations de consommateurs.

Il faut indiquer que suite à la réunion, tenue le 5 février 2018 au cabinet du MINADER, la décision de réorientation du volet 1 a abouti à un quasi arrêt des activités. En effet, en lieu et place d'une Agence de gestion des risques, la nouvelle orientation est la construction d'une **Agence de coordination des activités de la Sécurité Sanitaire des Aliments**. Aussi, une équipe d'experts a-t-elle été recrutée par l'AFD Paris, pour la réécriture du document projet.

"Structuration institutionnelle de l'Agence de gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments"

L'objectif visé est la mise en place d'une institution nationale de gestion des risques alimentaires. Ce volet est constitué de **4 sous-composantes** dans la continuité des actions menées en 2017.

"Composantes de base et ressources nécessaires à la mise en fonctionnement de l'Agence"

Cette sous-composante vise à mener les études nécessaires à la prise des actes de création effective de l'agence et à dimensionner les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à son fonctionnement.

Le cabinet Phylum, recruté pour la réalisation de l'étude sur le business plan, a effectué une première mission du 15 au 19 janvier 2018. Toutefois, les activités ont été suspendues, suite aux nouvelles orientations du MINADER.

Le personnel technique du FADCI-SSA a participé **aux ateliers de formation sur l'analyse du risque appliquée aux décisions alimentaires et aux méthodes d'analyse des aliments**, organisées par le Gouvernement des USA, en collaboration avec l'Université Laval ; ainsi qu'à **l'atelier sous régional de formation à la prévision en matière de sécurité sanitaire des aliments**, organisé du 4 au 7 décembre 2018, à Ouagadougou, par la FAO et la Direction de la Nutrition du Ministère de la Santé du Burkina Faso.

"Préparation à la mise en œuvre des fonctions de gestionnaire des risques de sécurité sanitaire des aliments par l'Agence"

Cette sous-composante vise à conduire les travaux utiles permettant à la future agence de mettre en œuvre **les fonctions d'inspection, surveillance et contrôle** et autres fonctions spécifiques liées à la gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments.

Le rapport final de l'étude sur les données épidémiologiques, biologiques et d'enquêtes sur les maladies alimentaires est disponible.

"Préparation des interrelations de l'Agence avec les parties prenantes nationales et internationales contribuant au système national de sécurité sanitaire des aliments"

Cette sous-composante vise à préparer le cadre propice à l'Agence, pour **une communication transparente et consultative dans la conduite de ses activités**, en lien avec les différentes parties nationales, le transfert des charges à son intention, de la représentativité de l'Etat au sein des institutions régionales et internationales traitant de sécurité sanitaire des aliments.



Il faut indiquer la participation, du 28 février au 02 mars 2018, à la **première réunion annuelle (71ème session) du Comité Sanitaire et Phytosanitaire à Genève** et du 3 au 9 mars 2018 à la **réunion entre les représentants de Gouvernements sur l'assurance des tiers** et à la **conférence mondiale de la sécurité sanitaire des aliments à Tokyo** (Japon).

“Appui aux filières alimentaires et aux consommateurs”

Ce volet vise l'accroissement de la capacité des consommateurs en sécurité sanitaire des aliments et des acteurs des filières alimentaires à mettre sur le marché des denrées répondant aux règlements sanitaires et, le cas échéant, aux normes sanitaires, pour préserver la santé et la vie des personnes.

A cet effet, outre les organisations des consommateurs, quatre filières pilotes (**Avicole, Porcine, Maïs et Légumes/Maraîchers**) sont particulièrement impliquées. Ce volet est constitué de 5 sous-composantes.

Dans l'optique de toucher un nombre plus important d'acteurs, une nouvelle stratégie de formation des acteurs dans les différentes filières pilotes a été élaborée et proposée à la validation de l'AFD via l'UCP-FADCI. En vue de la mise en œuvre des activités relatives à la formation des acteurs et à l'élaboration des guides de bonnes pratiques, **un répertoire de consultants nationaux** a été constitué.

“Sensibilisation et appui aux filières alimentaires autres que pilotes et aux organisations de consommateurs pour une meilleure prise en compte de la sécurité sanitaire des aliments”

Cette sous-composante vise essentiellement à appuyer les filières dans l'élaboration de stratégies de renforcement de la SSA et à renforcer les capacités des organisations de consommateurs.

Suite à la réunion organisée avec les bureaux des associations de consommateurs en vue des actions de sensibilisation à entreprendre, pour mieux identifier les axes d'appui possibles, 3 requêtes ont été reçues des organisations de consommateurs, en l'occurrence, de la Fédération Nationale des Associations de Consommateurs de Côte d'Ivoire (FAC-CI), de l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UFC-CI) et de l'Union Générale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UGC-CI), pour solliciter l'appui du projet.

Un atelier de formation et de sensibilisation des organisations de consommateurs, ayant réuni **38 participants**, dont 29 issus des organisations de consommateurs, s'est déroulé le 28 août 2018 à Abidjan sur le thème **“Devoirs et droits des consommateurs et de leurs organisations dans un système national de contrôle des aliments”**.

L'objectif de l'atelier était de sensibiliser les représentants des organisations de consommateurs à leurs devoirs et droits, en lien et conformément à la réglementation ivoirienne et sur les voies de recours légales qui s'offrent à eux, relativement à la constatation de ce qui leur semble être une infraction à la législation alimentaire, afin de leur permettre de jouer leur rôle de façon avertie et dans le respect de la législation en vigueur, en tant que partie prenante du système national de contrôle des aliments.

“Renforcement de la sécurité sanitaire des denrées avicoles et d'origine avicole”

Cette sous-composante, dédiée à la Filière Avicole, vise l'amélioration de la prise en compte par les opérateurs, tout le long de la filière, des préoccupations de SSA. Pour ce faire, les activités visent l'identification et la caractérisation des risques majeurs dans la filière, l'élaboration d'outils de maîtrise sanitaire, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place d'un fonds dédié à l'appui aux investissements de SSA.



“Renforcement de la sécurité sanitaire des denrées porcines et d’origine porcine”

Cette sous-composante, dédiée à la Filière Porcine, vise l’amélioration de la prise en compte par les opérateurs, tout le long de la filière, des préoccupations de SSA. Pour ce faire les activités visent l’identification et la caractérisation des risques majeurs dans la filière, l’élaboration d’outils de maîtrise sanitaire, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place d’un fonds dédié à l’appui aux investissements de SSA.

“Renforcement de la sécurité sanitaire du maïs et de ses produits dérivés”

Cette sous-composante, dédiée à la Filière Maïs, vise l’amélioration de la prise en compte par les opérateurs, tout le long de la filière, des préoccupations de SSA. Pour ce faire, les activités visent l’identification et la caractérisation des risques majeurs dans la filière, l’élaboration d’outils de maîtrise sanitaire, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place d’un fonds dédié à l’appui aux investissements de SSA.

“Renforcement de la sécurité sanitaire des légumes, produits maraîchers et de leurs produits dérivés”

Cette sous-composante dédiée à la Filière Légumes / Maraîcher, vise l’amélioration de la prise en compte par les opérateurs, tout le long de la filière, des préoccupations de SSA. Pour ce faire les activités visent l’identification et la caractérisation des risques majeurs dans la filière, l’élaboration d’outils de maîtrise sanitaire, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place d’un fonds dédié à l’appui aux investissements de SSA.

En rapport avec les activités des quatre sous composantes ci-dessus, le recrutement d’un cabinet international a permis de lancer la plupart des activités ; mais le processus de recadrage a conduit à leur quasi-arrêt. Néanmoins, **la validation des TDR élaborés par un cabinet international** devra permettre le lancement du processus de recrutement des établissements scientifiques et des consultants pour la réalisation des études prévues.

Projet Fonds Compétitif pour l’Innovation Agricole Durable

Le financement du projet **Fonds Compétitif pour l’Innovation Agricole Durable** provient de l’AFD, à travers le C2D-FADCI. Il a pour objectif général de contribuer à l’amélioration de la productivité agricole, animale, halieutique et forestière, en vue de stimuler, faciliter et renforcer l’utilisation des innovations, permettant d’améliorer et de renforcer ces productions. Plus spécifiquement, il sera financé, par appel à propositions, des projets de recherche appliquée porteurs d’innovations,

visant à accélérer l’évolution des techniques et les transferts de technologies, impliquer et stimuler les recherches et les innovations de tous les acteurs, se donner les moyens de capter les travaux et les idées « non conventionnelles », renforcer la dynamique de développement et l’utilisation de nouvelles techniques et solutions, développer et renforcer les partenariats entre les acteurs professionnels des secteurs de la production et de la transformation, ainsi que les structures de recherche et de développement.

“Financement des projets pertinents sélectionnés dans les cinq thématiques”

Il s’agit des activités, en lien avec le financement des projets de recherche-développement, présentés par un ou plusieurs acteurs de la recherche ou du développement et un ou plusieurs acteurs de la production ou de la transformation des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières.

Les projets doivent répondre aux attentes des utilisateurs, tout particulièrement des filières et du secteur privé. À l’issue de la durée de mise en œuvre de 2 ans maximum, les résultats des projets devraient être facilement diffusables à grande échelle au niveau du secteur productif (producteurs et/acteurs de valorisation des productions).

Après la date de clôture le 22 mars 2018 du **2^{ème} Appel à Projets**, sur les 68 dossiers reçus, **53 dossiers (78%)** ont été jugés conformes. Après les délibérations du CST, **9 projets** ont été retenus et soumis au Comité de Pilotage (COFIL). Les projets concernent **10 filières agricoles**, dont 2 filières d’exportation (anacarde, hévéa), 7 filières de production vivrière (banane plantain, choux, maïs, manioc, pistache, riz, tomate) et 1 filière de production halieutique (tilapia). Après avoir validé le rapport du CST, le COFIL a donné mandat au FIRCA d’entamer les négociations avec les structures retenues. Les négociations avec les porteurs des projets sont achevées et les 9 contrats ont été signés. Le coût des projets, après négociation, est de 907 009 492 FCFA, dont **625 067 126 FCFA** comme contribution du FCIAD.

A l’ouverture des offres le 12 septembre 2018 du **3^{ème} Appel à Projets** lancé le 23 juillet 2018, **31 dossiers (84%)** ont été jugés conformes sur les **37 dossiers** reçus. A la suite de l’analyse du CST, en sa cinquième réunion, **9 projets** ont été retenus. Le Comité de Pilotage (COFIL) a validé le rapport du CST et donné mandat au FIRCA d’entamer les négociations. Au total, **10 filières agricoles**, dont 4 filières d’exportation (coton, hévéa, mangue, banane dessert), 3 filières de production vivrière (banane plantain, maïs, riz), 2 filières de production animale et halieutique (lapin, silure) et 1 filière forestière (bois) bénéficieront des financements du FCIAD. Dans l’attente de la fin des négociations en cours depuis le 19 décembre 2018 avec les porteurs de projets, le coût des 9 projets est de 1 290 422 463 FCFA avec une sollicitation du FCIAD estimée à **862 739 337 FCFA**.

“Suivi des projets financés”

Les experts recrutés ont effectué **deux missions de suivi** dans les zones d'exécution des **14 projets du 1er appel à projets**, pour s'assurer du démarrage effectif des activités, conformément au chronogramme et au plan de démarrage, vérifier le déploiement effectif des moyens humains et matériels, vérifier l'implication effective des bénéficiaires et des partenaires et faire l'état des difficultés dans la mise en œuvre des projets.

La Cellule de coordination du FCIAD a réalisé **trois missions de suivi interne des projets**, pour s'assurer du bon déroulement des activités sur le terrain et pour faire des recommandations relatives à la bonne conduite des projets financés.

Enfin, l'UCP-FADCI a effectué **une mission de supervision** des activités du FCIAD dans les zones des projets financés.

“Etablissement de nouveaux partenariats pour la durabilité du FCIAD”

Cette activité consiste à établir de nouveaux partenariats pour abonder le Fonds.

En vue de rechercher des financements pour abonder le Fonds et assurer sa durabilité, le FIRCA a pris part à plusieurs initiatives, dont notamment le **Centre d'innovations vertes pour le secteur agro-industriel en Côte d'Ivoire** mis en œuvre par la GIZ, le **Fonds pour l'Adaptation au changement climatique**, le **Fonds Ivoirien de l'Innovation**, le **Forum International sur les Partenariats Public-Public en Afrique** à Casablanca au Maroc, etc.

“Organisation annuelle du Concours pour promouvoir l'innovation agricole”

Le Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD) vise à récompenser les meilleures innovations produites ou imaginées, en vue de faire connaître ces réalisations, qui n'auraient pas forcément été portées à la connaissance des acteurs et des potentiels utilisateurs ou du grand public. Le CIAD permettra également de valoriser et gratifier des expériences réussies, ainsi que les bonnes pratiques développées par des institutions, des entreprises ou des personnes physiques, engagées dans l'innovation.

A la date de clôture du **2ème CIAD**, les 9 dossiers reçus et analysés par le CST ont donné lieu à un résultat de **1 lauréat pour la thématique 1 et 2 lauréats pour la thématique 2**. Ces trois lauréats seront primés au cours de Journée de l'Innovation Agricole Durable (J'INNOV).

“Mise en œuvre d'une campagne de promotion et de visibilité du FCIAD”

Il s'agit de mettre en œuvre des actions nécessaires pour assurer la promotion du FCIAD et la visibilité du C2D, du MINADER, de l'AFD et du FIRCA.

La cellule de coordination du FCIAD a participé à la **55ème édition du Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA 2018)**, en vue d'assurer sa promotion et de présenter les premiers résultats. En marge du SIA 2018, une mission s'est rendue les 26 et 27 février 2018 au CIRAD à Montpellier, pour présenter le Fonds aux potentiels soumissionnaires.

A la suite du changement des logos de l'AFD et du C2D, de nouveaux visuels de communication ont été élaborés (kakémonos, flyers, bloc-notes, stylos, gilets). Le FCIAD est également **actif sur les réseaux sociaux**, pour présenter les premiers résultats des projets financés, annoncer le lancement des différents appels et échanger sur les activités du Fonds. **Un film bilan** présentant les projets financés et les progrès réalisés a été élaboré pour être présenté au cours de la prochaine J'INNOV.



Gestion durable et développement inclusif

Le financement du programme gestion durable et développement inclusif provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Cette activité a pour objectif de veiller, en étroite collaboration avec les départements du FIRCA et les filières agricoles, à la prise en compte effective des questions relatives au genre et à l'environnement, dans les activités opérationnelles du FIRCA et d'assurer le développement inclusif des activités.

Projets de formation

"Facilitation de la compréhension de la dimension genre par les acteurs et partenaires d'appui"

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des centres de décision du FIRCA sur les questions de genre, en les sensibilisant sur les impacts des inégalités de genre sur les activités et les résultats du FIRCA et les inciter à une meilleure prise en compte des questions de genre ou de la dimension genre dans la conception des programmes et projets.

Les Chefs de service, les Chargés de programmes du FIRCA et les points focaux des filières agricoles ont été sensibilisés et formés à la compréhension et à la prise en compte de la dimension genre.

"Formation des groupements de femmes sur l'autonomisation et l'entrepreneuriat agricole"

Le projet vise à optimiser les appuis du FIRCA aux groupements de femmes en développant chez elles le sens réel de l'autonomisation, l'exercice d'un leadership transformationnel, à accompagner les femmes à améliorer leur perception d'elles-mêmes, en tant qu'entrepreneures agricoles.

150 femmes, issues de différents groupements bénéficiaires, ont été formées aux techniques de mobilisation des ressources internes et à la gestion des ressources mises à leur disposition par des partenaires financiers.

Projets d'étude d'accompagnement

"Elaboration d'un répertoire de bonnes pratiques agro écologiques en Côte d'Ivoire "

L'objectif global est de disposer d'un répertoire de bonnes pratiques agro écologiques échues en Côte d'Ivoire et de façon spécifique d'identifier toutes les bonnes pratiques agro écologiques existantes, de répertorier celles pratiquées en Côte d'Ivoire au niveau des filières agricoles majeures et d'élaborer les fiches techniques afférentes.

Un répertoire de bonnes pratiques agro écologiques des Filières Cacao, Hévéa, Palmier à Huile, Banane Plantain et autres Cultures Vivrières a été élaboré. Il comporte **5 bonnes pratiques agro écologiques** éprouvées sur la fumure de fonds, les associations de cultures, les successions culturales, le paillage et les biofertilisants liquides.



Programme de financement de l'agriculture

Le financement du programme de financement de l'agriculture provient des cotisations des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général d'initier des actions pouvant contribuer durablement à l'amélioration du financement holistique du secteur agricole.

"Etude sur les sources de financement des projets des filières agricoles"

L'objectif global est de disposer d'un répertoire des sources de financement aux niveaux national, régional et international pour des projets de développement des filières agricoles dans les domaines d'intervention du FIRCA, ou des projets d'investissement dans les exploitations agricoles.

Le répertoire des sources de financement produit indique **70 organismes de financement** dont, 6 institutions financières internationales, 16 organisations de coopération multilatérale et bilatérale, 5 fondations d'aide au développement, 13 fonds d'investissements, 26 banques et établissements financiers, 4 institutions de microfinance ou systèmes financiers décentralisés.

Programme de Communication institutionnelle et de Promotion des filières

Le financement du programme de communication institutionnelle et de promotion des filières agricoles provient des filières et de l'Etat. Il a pour objectif global d'assurer la visibilité optimisée des actions conduites pour le compte du FIRCA et des filières et d'œuvrer au rayonnement des filières agricoles auprès de l'Etat, des institutions nationales, internationales, des Communautés Economiques Régionales et des partenaires techniques et financiers. Ce programme est constitué en 2018 de 3 composantes.

"Communication institutionnelle"

La communication institutionnelle vise à assurer une bonne visibilité des actions réalisées par le FIRCA auprès de ses diverses cibles, afin de garantir sa notoriété et son positionnement, en tant qu'institution nationale chargée de la mobilisation des ressources financières, pour le financement durable des services agricoles.

La communication institutionnelle a été principalement marquée en 2018 par la mise à jour des sites Web du FIRCA et des projets du FADCI (FCIAD et SSA), la couverture médiatique de plusieurs ateliers de formation, l'édition du document de **Plan opérationnel 2018-2020** et du **Journal n°19 de « La Filière du Progrès »**, la distribution de gadgets de communication (plaquettes, kakémonos, banderoles calendriers, agenda, t-shirts, polos, sacs, stylos, blocs notes...), la conception du logo du projet Conseil de Gestion, **la couverture de la 7^e édition des JAAD**, de l'inauguration le 2 août 2018 par le Premier Ministre, du siège du FIRCA, "La Maison des Filières Agricoles", etc.

"Promotion des filières agricoles"

La promotion des filières agricoles a pour but de veiller à la bonne médiatisation des activités des filières et des actions conduites pour leur compte par le FIRCA, singulièrement la valorisation du métier d'exploitant agricole, à travers les acquis des programmes de développement des filières et des programmes conventionnés.

En 2018, **45 diffusions** à la RT11 de l'émission "**Terre et Progrès**", sur les Filières agricoles ont été effectuées. **Un film documentaire** sur l'appui aux coopératives de la Filière Hévéa, ayant bénéficié du financement du PSAC, a été produit. Des supports de communication (banderoles, plaquettes, films documentaires...) ont été diffusés et les ateliers de restitution et du bilan du conseil agricole dans les Filières Coton et Café-Cacao ont été couverts, etc.

"Communication pour le développement au profit des filières agricoles"

La communication pour le développement des filières agricoles porte sur les actions, induisant un changement qualitatif de comportement des acteurs, le long de la chaîne de valeur agricole, à travers la vulgarisation de technologies et de bonnes pratiques agricoles.

Il été réalisé 2 000 exemplaires du **Guide des bonnes pratiques en élevage de porc**, 2 000 exemplaires du **Répertoire des itinéraires de systèmes intégrés pisciculture-agriculture**, 1 100 DVD du **film sur la lutte contre les feux de brousse en plantations d'hévéa**, un film documentaire sur l'autonomisation des femmes rurales dans la Filière Karité, 500 exemplaires du **Guide d'évaluation des sociétés coopératives** de la Filière Hévéa, 100 DVD d'une application informatique pour l'enregistrement des données sur les coopératives et 500 exemplaires du **Guide pratique de lutte contre les nématodes du bananier**, etc.



Pour diverses raisons, 15 projets de développement des filières agricoles programmés en 2018 ont été reportés ou supprimés. Concernant la Filière Café-Cacao, 6 projets de développement ont été mis à exécution. De ce fait, à la fin décembre 2018, sur les 157 projets de développement initialement planifiés, **148 projets** ont été finalement retenus pour être mis en œuvre au cours de l'exercice 2018.

Sur les **148 projets retenus** pour l'exercice, **119 projets de développement des filières** sont exécutés et/ou en cours d'exécution à fin décembre 2018, soit un taux de réalisation de **80%** contre 81% en 2017 (108 projets sur 133) et 80% en 2016 (166 projets sur 133).

Selon les domaines d'intervention du FIRCA, les **119 projets** exécutés et/ou en cours d'exécution en 2018 se répartissent comme suit :

- **45 projets de Recherche appliquée** sur les 53 retenus (**85%**)
- **21 projets de Conseil agricole** sur les 25 retenus (**84%**)
- **14 projets de Formation professionnelle agricole** sur les 16 retenus (**88%**)
- **26 projets d'Appui/Renforcement des capacités des OPA** sur les 37 retenus (**70%**)
- **13 projets d'Etude d'accompagnement des filières** sur les 17 retenus (**76%**).

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2018, toutes les **23 filières agricoles programmées (100%)** ont vu l'exécution ou le démarrage effectif de l'exécution de leurs projets de développement. Il s'agit des **7 filières cotisantes autonomes** (Café/Cacao, Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane dessert et Aviculture), des **5 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porc, Ruminants et Pêche et Aquaculture) et des **11 filières non cotisantes** (Cocotier, Cola, Riz/Maïs, Igname, Manioc, Banane Plantain, Karité, Gingembre, Poivre, Légumes/Soja et Elevages Non Conventionnels).



GOVERNANCE DE L'INSTITUTION EN 2018

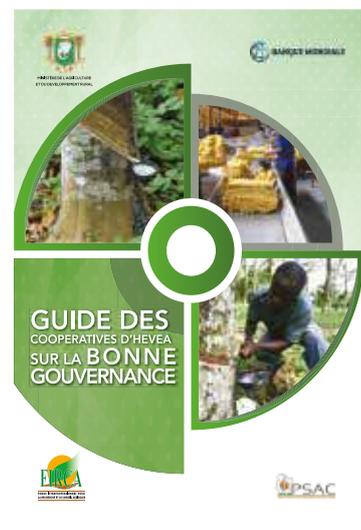
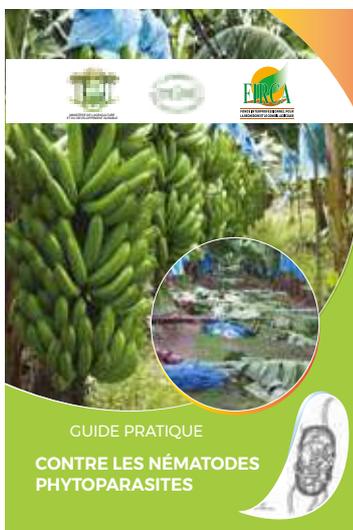
Sessions des organes de gouvernance

Le **Conseil d'Administration** a tenu sa 46^{ème} session le 1^{er} juin 2018 et a adopté les **Rapports annuels de l'exercice 2017** (Rapport Technique 2017 et Comptes clos au 31 décembre 2017). Il a également adopté le rapport du renouvellement des membres de l'Assemblée Générale pour le mandat 2018-2020. La 47^{ème} session, tenue le 23 août 2018, a procédé à l'élection du nouveau **Président du Conseil d'Administration** pour le mandat 2018-2020. La passation de service entre le **Président entrant** et le Président sortant s'est déroulée le 7 septembre 2018. La 48^{ème} session, tenue le 18 décembre 2018, a été consacrée à l'adoption du Programme Annuel d'Actions et du budget de l'exercice 2019 du FIRCA.

L'Assemblée Générale, lors de la 17^{ème} session tenue le 28 juin 2018, a approuvé le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et les Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Au cours de la 18^{ème} session qui s'est tenue le 23 août 2018, l'Assemblée Générale extraordinaire a procédé à la constitution des membres de l'Assemblée Générale pour le mandat 2018-2020 et celle des membres du Conseil d'Administration pour la même période.

Publications du FIRCA

En 2018, les publications du FIRCA ont concerné principalement, le **Rapport annuel 2017**, le Guide des bonnes pratiques en élevage de porc, le Répertoire des itinéraires de systèmes intégrés pisciculture-agriculture, le Guide d'évaluation des sociétés coopératives de la Filière Hévéa, le Guide pratique de lutte contre les nématodes phytoparasites du bananier en Côte d'Ivoire et de nombreuses fiches techniques issues des projets de développement des filières agricoles.



Fonctionnement de la Direction Exécutive

Passation de service

La séance de passation de service entre le **Directeur Exécutif entrant** et le Directeur Exécutif sortant s'est déroulée le 7 septembre 2018.

Réunions du Comité de Direction

Quatre réunions du **Comité de Direction** ont été tenues au cours de l'exercice, respectivement le 22 février, le 8 octobre, le 5 novembre et le 3 décembre 2018.

La réunion du 22 février 2018 a passé en revue la situation du FIRCA des deux exercices précédents et a donné des orientations sur son évolution au cours de l'exercice 2018. Les trois autres réunions ont été consacrées aux activités de l'exercice 2018 et aux dispositions à prendre pour l'atteinte des objectifs fixés.

Sessions du Comité des Agréments et des Marchés

Au total, les **20 sessions** du Comité des Agréments et des Marchés (CAM) du FIRCA, tenues au cours de l'exercice 2018, ont débouché sur l'adjudication de marchés portant sur **53 projets de développement des filières**. Ces projets sont composés de 7 projets de recherche appliquée, 23 projets de Conseil/Vulgarisation, 18 projets de Formation professionnelle/Renforcement des capacités des OPA et 5 projets d'Etudes d'accompagnement des filières agricoles.

ORGANISATION DU FIRCA EN 2018

L'organisation du FIRCA, adoptée pour la **période 2015-2020** et qui a servi à la mise en œuvre des activités et des projets du PAA et du budget de l'exercice 2018, est schématisée par l'organigramme à la page suivante.

Outre les sept unités et services rattachés à la Direction Exécutive (Unité Planification et Suivi-Evaluation, Unité d'Audit Interne, Unité des Marchés et Conventions, Service Communication, Service Genre et Environnement, Service Formation et Renforcement des Capacités et Service Financement Agricole), l'organisation de base du FIRCA est structurée autour des quatre Départements suivants :

le Département Administration, Finances et Comptabilité (DAFC), comportant le Service Gestion des Cotisations professionnelles, le Service Gestion des Projets, le Service Gestion du Fonctionnement, le Service Informatique et le Service Gestion des Ressources Humaines et Moyens Généraux

le Département Café-Cacao et Autres Plantes Stimulantes (DCCAPS), comportant le Chargé de Programmes Appui à la Production et à la Diversification, le Chargé de Programmes Recherche-Développement et Etudes et le Chargé de Programmes Cola et Autres Plantes Stimulantes

le Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières (DCEPF), comportant le Chargé de Programmes Hévéa et Productions Forestières, le Chargé de Programmes Palmier à Huile, Cocotier et Autres Plantes Oléagineuses, le Chargé de Programmes Coton et Plantes à Fibres, le Chargé de Programmes Anacarde et Canne à Sucre et le Chargé de Programmes Fruits, Agrumes, Fleurs et Plantes Ornementales

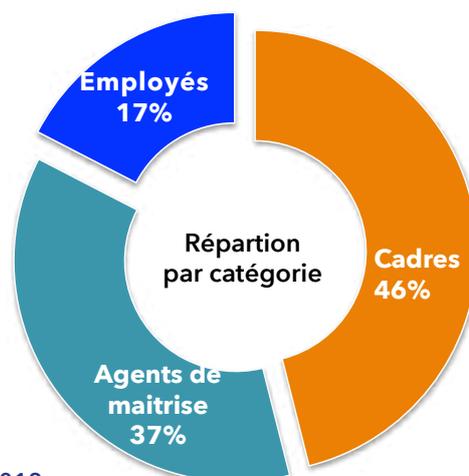
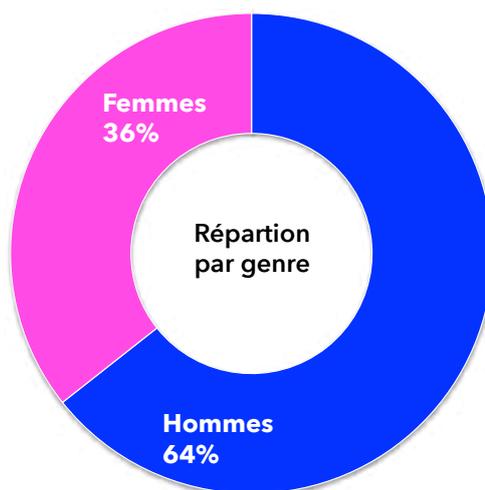
le Département Cultures Annuelles et Ressources Animales (DCARA), comportant le Chargé de Programmes Riz et Autres Céréales, le Chargé de Programmes Productions Légumières, le Chargé de Programmes Racines, Tubercules et Plantain, le Chargé de Programmes Elevages et Pêches, et le Chargé de Programmes Transformation et Valorisation.

En **2018**, l'effectif du personnel prévu pour assurer le fonctionnement optimum de l'institution et la gestion des programmes de développement des filières agricoles, y compris les programmes de développement agricole conventionnés, sur financement des partenaires techniques et financiers, s'établit à **115 agents**, représentant **93%** des besoins estimés à **123 agents** sur la période 2015-2020.

Par rapport à 2017 où l'effectif des agents était de **113 agents**, le FIRCA a connu, en 2018, un faible accroissement de son effectif d'environ **0,2%** (2 agents sur 113). Les **deux nouveaux agents** recrutés sont des **agents de maîtrise** (2 Assistants Spécialistes de Passation des Marchés).

Il est à noter que l'accroissement des effectifs qui se poursuivra jusqu'en 2020, se justifie par la nécessité de doter l'institution d'un organigramme unique de gestion, à la fois des programmes de développement des filières et des programmes de développement agricole conventionnés.

Les caractéristiques de base de l'effectif des agents du FIRCA au 31 décembre 2018 sont les suivantes :





AT SIN Yao Leon
Directeur Exécutif



N'DIAYE Oumar
Directeur Exécutif Adjoint



HOURA Marc
Directeur du Département
Administration, Finances
et Comptabilité



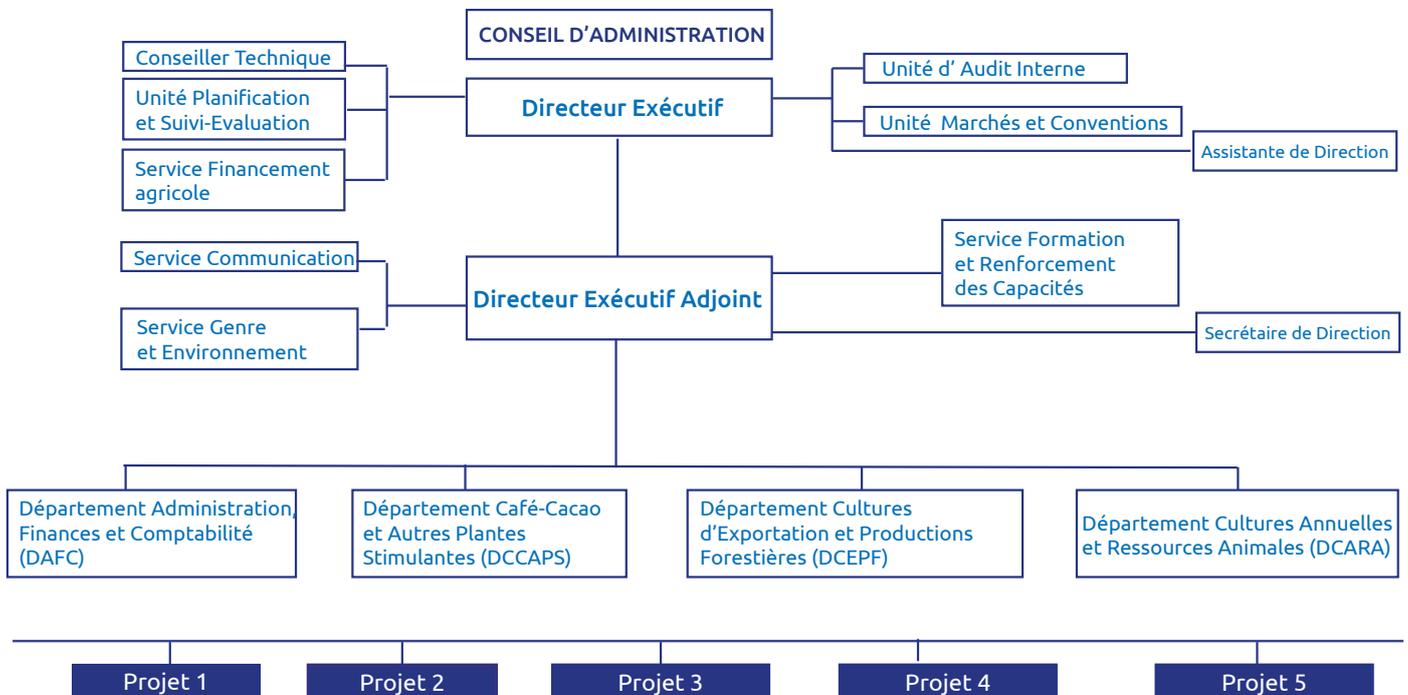
KOUAME Joseph
Directeur du Département
Café-Cacao et Autres
Plantes Stimulantes



Mme TRAORE Assita
Directrice du Département
Cultures d'Exportation
et Productions Forestières



LORNG Jean-Paul
Directeur du Département
Cultures Annuelles et
Ressources Animales



ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2019

Le **PAA 2019**, consacre la mise en œuvre des programmes de développement de **25 filières agricoles** (23 au cours de l'exercice 2018) et des actions relevant de **10 Programmes transversaux**.

Au total, **168 projets** sont ainsi visés pour être réalisés, dans le cadre de la mise en œuvre de **35 programmes** autour desquels s'articulent les activités du PAA 2019.

Le coût total des actions et projets à conduire pour les 25 filières agricoles et les 10 Programmes transversaux, s'élève à **32 milliards FCFA** contre **22,62 milliards FCFA** en 2018, soit une hausse de **9,38 milliards FCFA (+41,5%)**. Il se répartit, selon les domaines d'intervention du FIRCA, comme suit :

Tableau 11 : Répartition des projets du PAA 2019

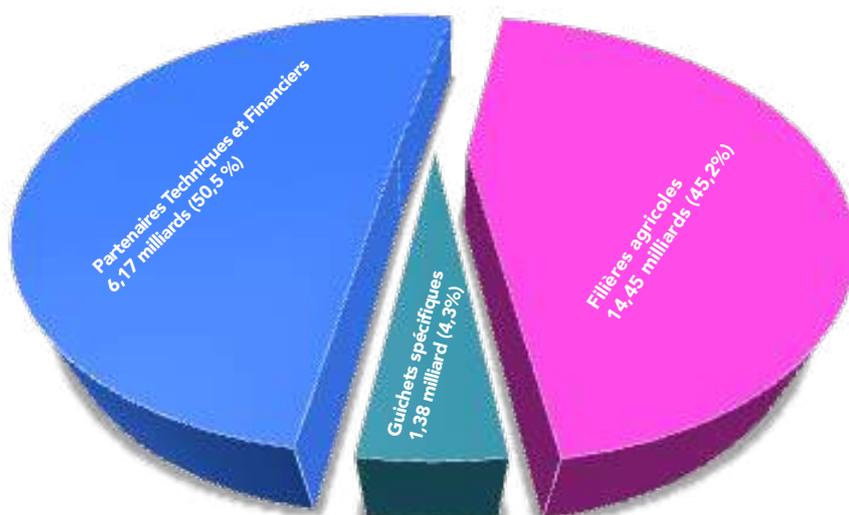
Domaine	Effectif de projets	Pourcentage	Coût en FCFA	Pourcentage
Recherche Appliquée	61	36%	6,124	19%
Conseil Agricole	39	23%	19,37	60%
Formation Professionnelle Agricole	15	9%	1,37	4%
Appui aux OPA	38	23%	4,32	14%
Etudes d'accompagnement	15	9%	0,715	2%

Les **168 projets** du PAA 2019 de l'exercice concernent :

- **8 filières cotisantes autonomes** (Cacao, Café, Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane et Aviculture) pour **73 projets (43%)**, d'un coût total de **19,218 milliards FCFA (60%)**
- **5 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porcine, Ruminants, Pêche et Aquaculture) pour **9 projets (5%)**, d'un coût global **0,10 milliard FCFA (0,3%)**
- **12 filières non cotisantes** (Cola, Riz/Maïs, Igname, Manioc, Banane Plantain, Légumes-Soja, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Karité, Gingembre, Poivre, Papaye) pour **53 projets (31%)**, d'un coût total de **7,47 milliards FCFA (23%)**

- **10 Programmes Transversaux** (Formation aux Métiers, Conseil de Gestion, Genre et Environnement, Transformation et Valorisation des produits agricoles, Réseau et Coopération, Financement Agricole, Appui à la Construction d'un Système National de Contrôle des Aliments [FADCI-SSA], Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable [FADCI-FCIAD], Planification et Suivi-évaluation, Promotion des filières agricoles) pour **33 actions (20%)**, d'un coût total de **5,207 milliards FCFA (16%)**.

Le montant total requis pour le financement de l'ensemble des projets du PAA 2019 est à mobiliser auprès de 3 principales sources de financement, comme suit :



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACET	:	Appui à l'Aulacoderie Centrale de Toumodi
ACP	:	Afrique-Caraïbes-Pacifiques
AFD	:	Agence Française de Développement
AIPH	:	Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile
ANADER	:	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APROMAC	:	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
C/N	:	Carbone sur Azote
C2D	:	Contrat de Désendettement et de Développement
CAM	:	Comité des Agréments et des Marchés
CCA	:	Conseil du Coton et de l'Anacarde
CCIC	:	Conseil Consultatif International du Coton
CCP	:	Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié
CDC	:	Centre de Développement de la Cajouculture
CeGER	:	Centres de Gestion et d'Economie Rurale
CEP	:	Champs Ecoles Paysans
CGI	:	Comité de Gestion Intrants
CHC	:	Compagnie Hévécicole du Cavally
CIAD	:	Concours de l'Innovation Agricole Durable
CIDT	:	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
CIRAD	:	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNRA	:	Centre National de Recherche Agronomique
COIC	:	Compagnie Ivoirienne de Coton
COPIL	:	Comité de Pilotage
CSRS	:	Centre Suisse de Recherches Scientifiques
CST	:	Comité Scientifique et Technique
DAFC	:	Département Administration, Finances et Comptabilité
DCARA	:	Département Cultures Annuelles et Ressources Annuelles
DCCAPS	:	Département Café-Cacao et Autres Plantes Stimulantes
DCEPF	:	Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières
DRF	:	Demande de Retrait de Fonds
DVD	:	Digital Versatile Disc
EXAT	:	Exploitation Agricole Tehui
FAC-CI	:	Fédération Nationale des Associations de Consommateurs de Côte d'Ivoire

FADCI	:	Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCIAD	:	Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable
FDA	:	Fonds de Développement Agricole
FED	:	Fonds Européen de Développement
FIRCA	:	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FPC-CI	:	Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire
GDS	:	Groupements de Défense Sanitaire
GIZ	:	Agence Allemande de Coopération Internationale
GPS	:	Système Mondial de Positionnement
ICAC	:	Comité Consultatif International du Coton
IDA	:	Association Internationale pour le Développement
IDH	:	Ivoirienne d'Hévéa
IITA	:	Institut International d'Agronomie Tropicale
INERA	:	Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles
INTERCOTON	:	Association Interprofessionnelle de la Filière Coton
INTERCOLA	:	Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Cola
IRRDB	:	International Rubber Research and Development Board
J'INNOV	:	Journée de l'Innovation Agricole Durable
JAAD	:	Journée de l'Administration Agricole Délocalisée
JNA	:	Journées Ivoiriennes de l'Aviculture
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
OBAMCI	:	Organisation des Producteurs-Exportateurs de Bananes, Ananas et Mangues de C.I.
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIA	:	Organisation Interprofessionnelle Agricole
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
PAA	:	Programme Annuel d'Actions
PARFACI	:	Programme d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire
PASV	:	Programme d'Appui au Secteur Vivrier
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	:	Petite et Moyenne Industrie
PNPA	:	Programme National de Promotion de l'Aulacodiculture
PPCA	:	Projet d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Chaîne des Valeurs de l'Anacarde
PPF	:	Project Preparation Fund / Fonds de Préparation de Projets
PRO2M	:	Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraichers en Côte d'Ivoire
PR-PICA	:	Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique

PRRC	:	Programme de Relance de la Recherche Cotonnière
PSAC	:	Projet d'Appui au Secteur Agricole
RSPO	:	Roundtable on Sustainable Palm Oil / Table ronde sur l'huile de palme durable
RTI	:	Radio Télévision Ivoirienne
SAPH	:	Société Africaine des Plantations d'Hévéa
SECO	:	Société d'Exploitation Cotonnière OLAM
SIA	:	Salon International de l'Agriculture
SICOSA	:	Société Industrielle Cotonnière des Savanes
SITRACOT	:	Système d'Identification et de Traçabilité du Coton
SNCSSA	:	Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
SOGB	:	Société Hévéicole de Grand Béréby
SSA	:	Sécurité Sanitaire des Aliments
SYCOHADA	:	Système Comptable OHADA
SYSCOA	:	Système Comptable Ouest-Africain
TDR	:	Termes de Référence
TRCI	:	Tropical Rubber Côte d'Ivoire
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCP	:	Unité de Coordination de Projets
UE	:	Union Européenne
UFC-CI	:	Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire
UGC-CI	:	Union Générale des Consommateurs de Côte d'Ivoire
USA	:	United States of America
USD	:	United States Dollar
USDA	:	United States Department of Agriculture



*Investir pour le futur,
Anticiper, Innover*



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

Investir pour le futur - Anticiper - Innover

ABIDJAN - Cocody 2 Plateaux, 7^e tranche
01 BP 3726 Abidjan 01
Tél. : (+225) 22 52 81 81 - Fax : (+225) 22 52 81 87
www.firca.ci - firca@firca.ci